

ARGUMENTAIRE
contre le paquet sur la libre circulation avec l'UE

NON

à l'extension de la libre circulation à la Roumanie et à la Bulgarie



Décembre 2008

TABLE DES MATIERES

Non à une manoeuvre antidémocratique.....	2
I. LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES: LE DÉTAIL DES DEUX OBJETS	3
1. La reconduction de la libre circulation des personnes.....	4
1.1 Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE.....	4
1.2. L'Accord sur la libre circulation des personnes.....	5
2. L'extension de la libre circulation des personnes.....	7
2.1. L'élargissement sans fin de l'Union européenne	7
2.2. L'extension des Bilatérales I et de la libre circulation.....	8
2.3. Les deux nouveaux membres de l'UE: la Bulgarie et la Roumanie	9
2.4. Premières expériences des pays UE avec la Roumanie et la Bulgarie	13
2.5. Refuser l'extension est-ce prendre un risque politique?	14
II. EXIGENCES ET POSITIONS DE L'UDC.....	16
III. ARGUMENTS	17
3.1. Non à la fusion antidémocratique et anticonstitutionnelle de deux projets distincts.....	18
3.2. Non à plus de criminalité en provenance de l'est	18
3.3. Non aux pressions sur les salaires et à la hausse du chômage	19
3.4. Non au droit à l'immigration en Suisse	21
3.5. Non au minage des œuvres sociales suisses.....	22
IV. RÉPONSES AUX CONTRE-ARGUMENTS	25
V. ANNEXE.....	29

Non à une manœuvre antidémocratique

Lors de la session de juin 2008 les partis gouvernementaux ont sournoisement lié les deux objets concernant la libre circulation des personnes, alors qu'ils portent sur des questions très différentes. En effet l'un des deux concerne l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie, alors que l'autre porte sur la poursuite de l'accord déjà en vigueur avec les 25 autres Etats membres de l'Union.

Quelles sont les conséquences de ce paquet antidémocratique? Les citoyens, qui souhaiteraient accepter l'un des objets et rejeter l'autre, ne peuvent pas exprimer leur opinion! S'ils votent OUI, ils acceptent un objet qu'ils voudraient rejeter, s'ils votent NON, ils rejettent un objet qui leur tient à cœur. Cette entorse à la Constitution fédérale arrange évidemment les pro-européens convaincus; la coalition gouvernementale le sait bien, l'extension de la libre circulation à la Roumanie et à la Bulgarie, se heurte en ce moment à un scepticisme certain et pourrait être rejetée par le peuple suisse dans sa forme actuelle. Cette même coalition part du principe que la reconduction de l'accord avec le reste de l'Union européenne est acquise. **Avec cette votation de façade le Parlement tente de forcer la main au peuple et de lui arracher un OUI à l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie.** Dans un deuxième temps il s'agira de faire endosser la responsabilité de ce vote au peuple suisse et d'annoncer la bonne nouvelle à l'UE. On ne manquera pas alors de passer sous silence, que les votants ont été privés de leur droit constitutionnel le plus cher et que le résultat n'est pas aussi univoque que l'on pourrait le croire. **La Suisse se rapproche ainsi des pratiques très peu démocratiques de l'UE.** Certains travaillent déjà à ce que les directives de Bruxelles s'appliquent bientôt aussi à la Suisse.¹ Les tentatives de vider notre démocratie directe de sa substance ne sont pas nouvelles. En effet notre régime démocratique est de plus en plus et de plus en plus fréquemment tronqué par les traités et les accords internationaux, les décisions du Tribunal fédéral bafouant les décisions populaires, l'immixtion de gouvernements ou de juges étrangers dans des affaires suisses, ainsi que par le mépris pour la volonté du souverain lors de l'édiction de lois et de règlements. L'union des deux objets portant sur la libre circulation est le dernier d'une série de coups antidémocratiques portés par la "classe politique", ces mêmes milieux **qui avaient à plusieurs reprises par le passé promis au peuple qu'il pourrait donner librement son opinion lors de chaque nouvelle extension de l'UE.**

L'UDC condamne l'attitude du Parlement, qui prive les citoyens de la possibilité de lancer un référendum contre l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie et ce faisant leur confisque le droit de donner une opinion libre sur un sujet important. La coalition au gouvernement, qui a adopté le paquet retors sur la libre circulation sans rencontrer de résistance de la part du Conseil fédéral, se pose en fossoyeur de la démocratie directe.

L'UDC refuse de jouer à ce jeu! Car même si le Conseil fédéral le dément pour l'heure, rien ne dit qu'en cas de refus du paquet dans les urnes, celui-ci pourra toujours refaire passer par le Parlement la reconduction des accords, en arguant du fait que le NON du peuple n'était pas clair, puisqu'il s'agissait d'un paquet. Le Parlement devrait alors soumettre la reconduction de l'accord au référendum obligatoire, ce que l'UDC avait déjà réclamé au printemps 2008; rien ne s'opposerait plus alors à une nouvelle votation en mai 2009 sur la reconduction de l'accord.² De surcroît, une notification reste parfaitement possible après le 31 mai 2009 si bien que l'argument du Conseil fédéral, selon lequel il ne reste pas assez de temps est absurde.

¹ En Allemagne seuls 16% des directives sont encore édictées à Berlin; pour le reste (84%) les décisions viennent de Bruxelles (cf. „Ein Beitrag zur EU-Verfassung“ de Roman Herzog et Lüder Gerken, in: Welt am Sonntag, 14 janvier 2007).

² Pour éviter cette course contre la montre, l'UDC avait demandé au Conseil fédéral de fixer la date des votations au 30 novembre 2008 déjà. Celui-ci a toutefois refusé.

I. LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES: LE DÉTAIL DES DEUX OBJETS

Le 1^{er} janvier 2007 la Roumanie et la Bulgarie sont devenues membres de l'UE. La Suisse ayant conclu un accord de libre circulation des personnes avec les anciens Etats membres de l'UE, la question se posait dès lors de savoir si celui-ci devait également s'appliquer aux deux nouveaux venus. Dans le même temps le Parlement devait se prononcer sur un arrêté fédéral qui prévoyait de reconduire l'accord existant de libre circulation avec les 25 autres Etats membres de l'UE. Le Conseil fédéral a présenté ces deux objets dans un même message au Parlement, favorisant ainsi l'idée de les lier. Pourtant, en cas de référendum, les deux questions auraient été soumises séparément au peuple.

Mais la classe politique en a décidé autrement: contrairement aux promesses faites en 2000 ainsi qu'en 2005, la coalition de centre-gauche ne veut plus laisser le peuple suisse voter librement sur la question de l'extension de la libre circulation. **Dans un tour de passe-passe antidémocratique – un véritable sabotage de la démocratie en réalité – les Chambres fédérales ont lié les deux objets dans un même paquet**, sous prétexte qu'il n'existe pas de "libre circulation à la carte".

Lors de votations précédentes, on ne s'en remettait pas encore à des excuses aussi triviales; on promettait au peuple qu'il pourrait continuer à voter sur toutes les extensions à venir:

"Il n'y a pas d'automatisme dans la libre circulation des personnes. [...] Le peuple suisse aura à chaque fois l'occasion de voter" Joseph Deiss 2005³

"Dans le cas où l'UE accepterait de nouveaux Etats membres – par exemple la Bulgarie ou la Roumanie – nous pourrions en Suisse voter sur l'extension de l'accord à ces nouveaux pays" Micheline Calmy-Rey 2005⁴

"Il n'y aura pas d'extension automatique [à la Roumanie, la Bulgarie ou la Turquie] et le peuple aura toujours le dernier mot dans le cadre d'une votation populaire" Travail Suisse 2005⁵

"Dans la septième année suivant l'entrée en vigueur, l'Assemblée fédérale décide si l'accord de libre circulation des personnes doit être poursuivi. Le peuple pourra en décider une fois de plus si un référendum est lancé. Le Parlement décidera de plus si l'accord de libre circulation des personnes s'applique aussi aux Etats qui adhèrent ultérieurement à l'UE. Sur ce point aussi le peuple peut décider en cas de référendum." Brochure de votation 2000⁶

"En 2009, le Parlement décidera si l'accord de libre circulation des personnes doit être poursuivi; en cas de référendum, les citoyens auront une fois de plus le dernier mot. Une extension de la libre circulation des personnes à de futurs Etats membres de l'UE doit également être approuvée par le Parlement et elle est soumise au référendum facultatif." Brochure de votation 2005⁷

Avec ce mépris évident de la démocratie et en ne tenant pas ses promesses, une certaine classe politique suisse s'est une fois de plus hissée au-dessus du peuple et cherche ainsi à priver le véritable souverain de ses droits dans ces questions. La réunion des deux objets contrevient aux principes de la démocratie directe et mène une fois de plus à céder sans condition aux exigences de l'UE et sans se soucier de la véritable volonté populaire.

³ Un Non serait un poison pour notre économie, Joseph Deiss, Der Landbote, 20 août 2005.

⁴ Pas de raison d'avoir peur! Micheline Calmy-Rey, Journal Coop, Nr. 36, 7 septembre 2005.

⁵ Réponses aux mauvais arguments des opposants, Travail Suisse, 8 juin 2005.

⁶ Brochure d'explication concernant la votation populaire du 21 mai 2000 sur les Accords bilatéraux I.

⁷ Brochure d'explication concernant la votation populaire du 25 septembre 2005 sur l'extension de la libre circulation des personnes aux 10 nouveaux Etats membres de l'UE.

1. La reconduction de la libre circulation des personnes

1.1 Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE

Après le refus par le peuple de l'adhésion à l'EEE (6 décembre 1992), la Suisse a choisi, comme le préconisait l'UDC, la "voie bilatérale". Ce qui signifie que la Suisse négocie avec l'Union européenne (ou avec ses Etats membres individuellement) sur des thèmes, qui sont dans son intérêt, des accords spéciaux, donc des accords bilatéraux (conventions impliquant deux parties).

Les accords suivants ont été négociés et acceptés en Suisse par le peuple ou le Parlement:

ACCORDS BILATÉRAUX AVEC L'UE	
Accords bilatéraux I	Accords bilatéraux II
<ol style="list-style-type: none">1. Libre circulation des personnes2. Entraves techniques au commerce3. Marchés publics4. Agriculture5. Transport aérien6. Transports terrestres (transit)7. Recherche	<ol style="list-style-type: none">1. Schengen / Dublin2. Fiscalité de l'épargne3. Lutte contre la fraude4. Produits agricoles transformés5. Environnement6. Statistique7. Media8. Education / Formation / Jeunesse9. Pension

- ◆ Un référendum a été lancé contre l'ensemble des **Accords bilatéraux I**. Avec l'aide de l'UDC, le peuple a accepté à 67,2% ces sept accords le 21 mai 2000.
- ◆ Les **Accords bilatéraux II** ont été adoptés individuellement par le Parlement durant la session d'hiver 2004. L'UDC a lancé un référendum contre le dossier "Schengen/Dublin", dossier finalement accepté à 54,6% par le peuple le 5 juin 2005.

Les différents dossiers des Accords bilatéraux I sont liés entre eux par une "**clause guillotine**".⁸ Cela signifie que si l'un des dossiers est dénoncé par l'une des parties, l'ensemble des Accords bilatéraux I devient caduc, pour autant qu'aucune nouvelle négociation n'ait été entreprise.

A l'exception de l'accord sur la recherche, tous les accords des Bilatérales I ont été conclus pour une **durée initiale de sept ans**. Ils sont reconduits pour une durée indéterminée, sans indication contraire de l'une des parties avant le 31 mai 2009.⁹ Ils peuvent également être résiliés à tout moment, moyennant un préavis de six mois.¹⁰

⁸ Intégrée dans chacun des sept accords. Ex.: Accord entre la Confédération suisse d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes (ALCP), art. 25 al. 4. Lien: http://www.admin.ch/ch/f/rs/0_142_112_681/index.html et annexe, p.29.

⁹ Ex. ALCP, art. 25 al. 2.

¹⁰ Ex. ALCP, art. 25 al. 3.

1.2. L'Accord sur la libre circulation des personnes

L'un des sept accords des Bilatérales I est le dossier de la libre circulation des personnes avec les 15 Etats membres de l'UE d'alors. Celui-ci prévoit la libre circulation entre la Suisse et l'UE, c'est-à-dire **l'ouverture progressive du marché du travail**, et l'abandon du système des contingents et de l'immigration réglementée par la loi sur les étrangers, qui avait jusque là bien fonctionné, également pour l'économie. Les Accords bilatéraux I sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002. Durant la première phase les contingents ont été maintenus en matière de circulation de personnes. Depuis le 1^{er} juin 2004 la priorité aux nationaux a été abolie pour les ressortissants de ces 15 Etats de l'UE, et depuis le 1^{er} juin 2007 les contingents ont eux aussi disparus. Cela a rapidement mené à une forte immigration de main d'œuvre très qualifiée en provenance de l'Allemagne et de travailleurs moins qualifiés du Portugal. Durant la seule période allant de septembre 2007 à août 2008 plus de 119'000 nouveaux citoyens européens ont immigré en Suisse. Près de la moitié d'entre eux viennent de l'Allemagne (50'000). **Concrètement cela signifie que chaque jour 326 nouveaux citoyens européens s'installent en Suisse, dont 137 Allemands!** Malgré cet incroyable afflux de nouveaux travailleurs après la levée des contingents, le Conseil fédéral n'a pas jugé utile en mai 2008 d'activer la clause de sauvegarde, pourtant prévue dans l'accord pour de tels cas. Les sept sages pensaient apparemment que la bonne conjoncture allait durer éternellement. Aujourd'hui – à peine cinq mois plus tard – on réalise à quel point de nouveaux contingents auraient été utiles, au vu de la récession globale qui commence à sévir.

L'accord sur la libre circulation des personnes englobe les travailleurs et leur famille, mais aussi des indépendants et des personnes sans activité mais disposant de ressources financières suffisantes. Afin de protéger les travailleurs – et sous la pression des syndicats – des mesures d'accompagnement ont été prévues pour éviter le "dumping salarial". Les syndicats patronaux se sont d'ailleurs farouchement opposés aux syndicats des travailleurs lors de l'élaboration de ces mesures.

A la demande de l'UDC le Parlement a décidé que la reconduction de l'accord sur la libre circulation devait se faire avant le 31 mai 2009 par un arrêté fédéral, sujet au référendum, afin qu'une éventuelle demande de résiliation puisse être déposée de façon démocratique avant la fin du mois de mai 2009.¹¹ Si aucune demande de résiliation n'est faite jusqu'à la date butoir, une résiliation ultérieure est possible en tout temps, comme évoqué plus haut.

Lors de **l'élargissement de l'UE à l'Est** – et de l'adhésion simultanée de 10 nouveaux Etats – l'UDC a lancé un référendum contre l'extension de l'accord sur la libre circulation à ces 10 nouveaux membres de l'UE. Cette extension a toutefois été acceptée le 25 septembre 2005 par 56% des Suisses.

Lors du débat parlementaire du printemps 2008 l'UDC a une nouvelle fois demandé que le peuple suisse puisse, dans sept ans et à la lumière de l'évolution de la libre circulation avec nos voisins européens, voter sur sa reconduction. Hélas le Parlement a rejeté cette revendication démocratique.

¹¹ C'est également ce que dit l'annexe III de l'accord sur la libre circulation des personnes. Mais aujourd'hui – huit ans plus tard – le Parlement ne souhaitait plus laisser le peuple suisse s'exprimer séparément sur la question et a donc lié cet arrêté à la question de l'extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie.

Durant les années fastes l'économie suisse dépendait de la main d'œuvre étrangère. Grâce au travail saisonnier et à la préférence nationale, le marché suisse de l'emploi a su s'adapter aux divers besoins de l'économie. Avec la libre circulation des personnes, cette capacité d'adaptation a été perdue, ce qui ne manquera pas, dans la mauvaise conjoncture actuelle, d'avoir des effets tangibles sur le chômage, les salaires et les prestations sociales.

C'est pourquoi il est urgent de procéder à une analyse neutre et détaillée de toutes les conséquences et des effets sociaux et économiques possibles découlant de la libre circulation. Les premières études en la matière tendent à démontrer que la libre circulation a permis, d'une part, d'éviter les carences de personnel, mais que, d'autre part, elle a empêché le chômage de baisser dans les proportions que l'on aurait pu espérer dans une période de haute conjoncture et qu'elle a freiné la progression des salaires.¹² **Pour les périodes de crise, il faudra encore que nous fassions nos expériences et que nous les analysions.** Des propos, tels que ceux de Serge Gaillard, à la tête de la Direction du travail au SECO, qui prétend que l'immigration faiblit lors de ralentissements économiques et que de ce fait la libre circulation ne pèse pas sur le marché du travail, sont purement populistes et électoralistes, car la Suisse n'a pas encore assez de recul en ce qui concerne cette nouvelle immigration incontrôlée et ses effets en période de récession.

Bilan:

L'UDC va prochainement passer à la loupe les bénéfices et les effets de la libre circulation des personnes et des Accords bilatéraux I dans leur ensemble.

La dénonciation aujourd'hui de l'accord sur la libre circulation sans une évaluation globale de la situation serait précipitée et irréfléchie, cela d'autant plus qu'une dénonciation ultérieure est possible en tout temps.

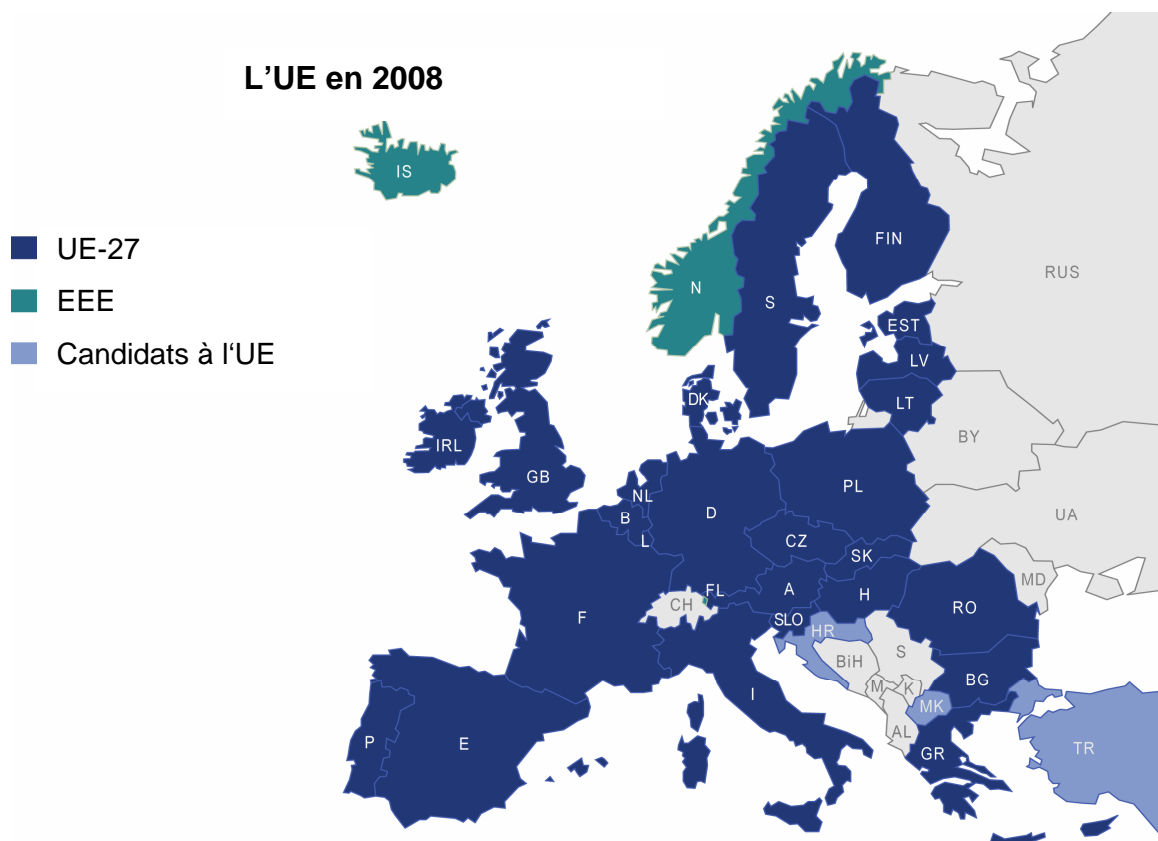
C'est pourquoi l'UDC à ce moment dit OUI à la poursuite de la libre circulation des personnes avec l'UE-25.

¹² L'étude de Peter Stalder, enseignant auprès de la Banque nationale suisse, démontre que la libre circulation a en effet favorisé la croissance économique et atténué le renchérissement, mais qu'elle n'a pas permis au chômage de se résorber autant qu'attendu et qu'elle a freiné l'augmentation des salaires réels. Cf. Libre circulation des personnes: effets sur le marché du travail et la croissance économique, Peter Stalder, dans: Vie économique 11-2008.

2. L'extension de la libre circulation des personnes

2.1. L'élargissement sans fin de l'Union européenne

De 6 Etats l'UE est passée à 27: depuis les débuts de la construction européenne, l'élargissement de l'UE s'est fait par étapes, mais aucune étape ne l'a amenée aussi loin de ses frontières originelles que l'élargissement à l'Est. En mai 2004, ce ne sont pas moins de 10 nouveaux Etats qui adhèrent à l'UE, suivis le 1^{er} janvier 2007 par la Roumanie et la Bulgarie.



Source: Bureau de l'intégration DFAE/DFE

Et l'histoire ne s'arrête pas là: de nouveaux candidats se pressent déjà au portillon. **La Turquie, la Croatie et la Macédoine sont officiellement candidats à l'adhésion.** Les négociations avec la Croatie devraient être achevées d'ici la fin 2009, ce qui laisserait envisager une adhésion en 2011. **Les Etats balkaniques de Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro et Albanie sont d'ores et déjà dans la file d'attente:** l'UE leur a octroyé le statut de "candidats potentiels à l'adhésion". Enfin l'Ukraine et la Géorgie ont aussi fait part de leur intérêt pour la grande famille européenne.

Et même si une certaine fatigue commence à gagner les Etats occidentaux de l'UE, en ce qui concerne de futurs élargissements et les problèmes qui y sont liés, il reste suffisamment d'enthousiasme du côté des Etats d'Europe centrale pour les mener à bien. C'est ainsi par exemple que l'économiste hongrois András Inotai, qui représentait son pays à Bruxelles durant les négociations d'adhésion entre 1996 et 1998, proclame: *"La porte doit rester ouverte à de nouveaux membres. Et s'il existe une lassitude chez les pays d'Europe de l'Ouest, c'est en raison de leur incapacité à entreprendre des réformes."* Cette déclaration porte à croire que l'UE risque de bientôt accueillir en son sein les candidats susmentionnés. Et la possibilité de dire Non à une extension de l'ALCP à ces Etats, se réduit comme peau de chagrin. Au plus tard lors de l'adhésion de ces pays à l'UE, la Suisse connaîtrait une nouvelle vague d'**immigration massive** (ne serait-ce que par l'effet d'aimant qu'exerceraient les nombreux

ressortissants des Balkans déjà établis chez nous), **que notre pays ne serait plus en mesure d'absorber**. En votant Non à l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie, nous pouvons dès aujourd'hui donner un signal clair.

2.2. L'extension des Bilatérales I et de la libre circulation

Depuis l'adhésion à l'UE de la Roumanie et de la Bulgarie le 1^{er} janvier 2007, les Accords bilatéraux I s'appliquent également à ces deux pays. Six des sept accords bilatéraux I ont été automatiquement étendus aux deux nouveaux venus (les accords sur les transports terrestres, le transport aérien, les marchés publics, les entraves techniques au commerce, la recherche et l'agriculture).

La libre circulation des personnes est un "accord mixte", que la Suisse a conclu à la fois avec la CE et avec ses 15 Etats membres d'alors. C'est la raison pour laquelle les modifications géographiques qu'a subies l'UE impliquaient aussi de nouvelles négociations pour la Suisse ainsi qu'une décision politique de sa part. Notre Parlement devait de ce fait se prononcer sur l'extension de l'accord sur la libre circulation par un arrêté sujet au référendum.¹³ Cette question a toutefois été liée par la coalition du centre-gauche à celle de la reconduction de l'accord avec l'UE des 25.

Pour l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie la Suisse a négocié des conditions-cadre similaires à celles qui se sont appliquées aux 10 Etats du premier élargissement à l'Est. Conformément au Protocole additionnel II, la Suisse peut maintenir, **durant sept ans** après l'entrée en vigueur de l'accord, des **restrictions d'accès au marché du travail** à l'égard des ressortissants roumains et bulgares. Ces mesures comprennent les contingents, la priorité aux travailleurs nationaux ainsi que le contrôle des conditions salariales et de travail.

Des **contingents de permis de travail** ont en outre été négociés pour les cinq premières années de l'accord, qui iront croissant et sont fonction de la population de la Roumanie et de la Bulgarie. Passé ce délai de cinq ans, la Suisse peut, en cas de perturbations sérieuses sur le marché du travail ou dans l'économie nationale, maintenir ces restrictions durant deux années supplémentaires. A l'expiration de ce régime transitoire de sept années, une **clause de sauvegarde** unilatérale autorise la Suisse à réintroduire des contingents pour une durée de trois ans, en cas d'immigration excessive.

Avec l'entrée en vigueur du Protocole II dans le courant de l'année 2009, le règlement transitoire s'étendrait ainsi jusqu'en 2019 au plus. Il est peu probable qu'en l'espace de seulement dix ans, l'économie, la politique et la société roumaines et bulgares se rapprochent suffisamment des normes et des standards européens pour permettre une ouverture complète des frontières à leurs ressortissants.

¹³ Art. 2 de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1999 sur l'adoption des accords sectoriels I: "L'Assemblée fédérale adopte un arrêté fédéral sujet au référendum: (...) b. pour étendre l'Accord sur la libre circulation des personnes à des Etats qui n'étaient pas membres de la Communauté européenne lors de son approbation" (AS 2002 1527).

2.3. Les deux nouveaux membres de l'UE: la Bulgarie et la Roumanie

2.3.1. La Bulgarie

Lorsque la Bulgarie a adhéré à l'UE, elle ne remplissait pas encore les critères de Copenhague – Etat de droit et respect des droits de l'Homme. C'est pourquoi l'accord d'adhésion comporte des clauses de sauvegarde: si le pays n'entreprend pas de sérieuses **réformes en matière de justice, de lutte contre la corruption et contre la criminalité organisée**, l'UE serait en droit de réduire ses subventions. La Commission européenne examine les progrès effectués dans ses rapports périodiques. Dans le dernier de ces rapports concernant la Bulgarie, publié le 23 juillet 2008, la Commission déplore que **la lutte contre la corruption au plus haut niveau politique et contre le crime organisé, ne progresse pas suffisamment**.¹⁴ Pour faire comprendre à Sofia le sérieux de la situation, la Commission a décidé de **retirer des fonds pourtant déjà alloués à des programmes avant l'adhésion du pays à l'UE, en raison de cas de corruption et de mauvaise gestion. Cela, alors qu'elle avait déjà gelé des fonds en février**. De plus elle a retiré à deux des quatre offices en charge de la gestion de ces fonds, leur autorité en la matière. Le 25 novembre 2008 la Commission a finalement décidé de retirer définitivement les 220 millions d'euros du programme d'aide PHARE et des aides transitoires de la Bulgarie en vue de son adhésion. La Bulgarie pourrait perdre 340 millions d'euros supplémentaires, qui lui ont déjà été alloués, si le pays ne renforce pas sa lutte contre les déficiences institutionnelles de son appareil gouvernemental et de sa justice. C'est la première fois que l'UE retire à un Etat membre des subventions pour ses manquements en matière de politique publique et prend des mesures contre un tel pays, qui bafoue les règles fondamentales de gestion de fonds communautaires.¹⁵ La Suisse, pour sa part, n'a jamais remis en question ses paiements dans le fonds de cohésion destinés à la Bulgarie.

Le quotidien bulgare Dnevnik commente les sanctions européennes comme suit: "Des erreurs systématiques dans l'attribution de marchés publics en sont la cause. De toute évidence on ne peut pas berner Bruxelles avec des simulacres de réformes."¹⁶

La presse européenne analyse elle aussi l'adhésion de la Bulgarie, souvent de façon critique. Ainsi Doris Kraus, qui a écrit début 2008 dans le quotidien autrichien Die Presse: "La majorité des politiciens sont près, en privé, à **qualifier l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie il y a un an comme une erreur**. Et les faits leur donnent raison. Ces Etats n'étaient pas prêts à l'époque à rejoindre l'UE, ni sur le plan politique, ni sur le plan économique. Ils se sont encore relâchés depuis – notamment parce qu'il n'y a plus de carotte au bout du bâton."¹⁷

La Bulgarie a fait les progrès les plus significatifs dans les années *avant* son adhésion. Depuis qu'elle est membre de l'UE, elle n'a plus guère fourni d'efforts concrets, pour atteindre les standards européens, même si le gouvernement affirme le contraire. Quant aux Bulgares ils subissent tous les jours la vraie criminalité et des scandales de corruption spectaculaires. La confiance de la société bulgare dans la police et la justice du pays est inexistante. Quant à une séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, qui serait un préalable indispensable à un véritable changement, elle n'est visiblement pas dans l'intérêt des décideurs.

¹⁴ Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les progrès de la Bulgarie dans le cadre de la procédure de coopération et de contrôle, Bruxelles, 23 juillet 2008.

¹⁵ La Bulgarie perd 220 millions d'euros d'aide de l'UE en raison de la corruption, news.ch, 25 novembre 2008
<http://www.news.ch/Bulgarien+verliert+wegen+Korruption+220+Mio+Euro+EU+Hilfen/325910/detail.htm>.

¹⁶ Dnevnik, 16 octobre 2008 <http://www.dnevnik.bg/show/?storyid=566265>.

¹⁷ Schwere Last der kleinen Erweiterung, Doris Kraus, 2 janvier 2008
<http://diepresse.com/home/meinung/kommentare/351172/index.do>.

D'après Transparency International la Bulgarie (72^{ème} au classement) et la Roumanie (70^{ème}) sont de loin les Etats les plus corrompus de l'UE ex aequo avec par exemple le Swaziland (72^{ème}), le Mexique (72^{ème}), le Surinam (72^{ème}) et la Colombie (70^{ème})!¹⁸

Le politologue bulgare Wladimir Schopow racontait que les Bulgares assistaient à cette évolution avec un mélange de résignation, de honte et d'espoir. Ils espéraient que les institutions européennes "mettraient un peu d'ordre dans ce régime aux liens politico-criminels, qui s'est apparemment durablement établi."¹⁹ Un an après l'adhésion à l'UE c'est principalement la perception des Bulgares qui a changé, par la comparaison rendue possible avec les autres Etats membres de l'UE. Swetoslaw Tersiew faisait ainsi le point fin 2007: "Pourquoi nous éloignons-nous de l'Europe à mesure que nous nous y intégrons? Il ne peut y avoir qu'une seule explication: **par le rapprochement nous distinguons enfin le modèle auquel nous nous mesurons, tout en prenant conscience de la distance qui nous en sépare.**"²⁰ L'écrivain bulgare Vladimir Zarev dépeint la situation encore plus crûment: "Hélas nous n'avons jamais réussi notre passage à la démocratie. Aujourd'hui règne l'anarchie. Chez nous le pouvoir est entre les mains de ceux qui ignorent les lois et les règles. C'est pourquoi nous espérons aujourd'hui que l'UE saura imposer ses lois aussi en Bulgarie."²¹

Mais l'adhésion de la Bulgarie à l'UE présente aussi des conséquences inattendues: **plus de 1000 Moldaves, Ukrainiens, Macédoniens, Russes et Asiatiques demandent chaque mois la nationalité bulgare.** Le nombre de ces demandes a explosé ces dernières années. La Bulgarie accorde automatiquement la nationalité à tous ceux qui prétendent être de souche bulgare. Entre temps ce ne sont pas moins de 61'000 demandes qui sont en souffrance, surchargeant une administration qui avait l'habitude d'en traiter quelque 10'000 par an.²² **Une fois devenues bulgares, ces personnes peuvent bien entendu se déplacer comme bon leur semble au sein de toute l'UE.** Officiellement une demande de naturalisation qui ne viserait qu'à obtenir un sésame pour l'UE, ne serait pas acceptée. Pourtant **80% des Bulgares naturalisés de fraîche date, quittent rapidement leur nouvelle patrie pour l'Europe occidentale.**²³ Reste à savoir à quel point le gouvernement bulgare s'enrichit grâce à la corruption qui accompagne la procédure de naturalisation.

2.3.2. La Roumanie

La Roumanie non plus n'a pas tenu les promesses que le pays avait faites lors de son adhésion à l'UE. Le rapport périodique de la Commission du 23 juillet 2008 arrive à la conclusion, que les progrès faits jusqu'alors dans la lutte contre la corruption et dans la réforme de la justice sont modestes. Il manque un large consensus politique et une volonté partagée par les partis de tous bords d'éradiquer la corruption au niveau le plus élevé de l'Etat.²⁴ En raison de l'insuffisance des mesures mises en place par le pays pour améliorer la gestion de ses ressources financières, **la Commission européenne a partiellement suspendu à l'été**

¹⁸ Voir le classement 2008: http://www.transparency.ch/de/PDF_files/CPI/CPI2008_Rangliste.pdf .

¹⁹ Bulgarien – Annäherung aus der Ferne, Diljana Lambreva, 11 février 2008.

<http://www.eurotopics.net/de/magazin/politik-verteilerseite/bulgarien-rumaenien-2008-2/debatte-bilanz-bulgarien-2008-02/>

²⁰ Ein Jahr EU-Mitgliedschaft Bulgariens, Swetoslaw Tersiew, Sega, 17 décembre 2007 (Version originale en bulgare). Résumé en allemand:

http://www.eurotopics.net/de/search/results/archiv_article/ARTICLE23148-Ein-Jahr-EU-Mitgliedschaft-Bulgariens.

²¹ „Uns können nur noch Gott und die Europäische Union helfen“, Tagesanzeiger, 10 décembre 2007 <http://sc.tagesanzeiger.ch/dyn/news/buecher/822112.html>.

²² Bulgaria, „Britain's Back Door“ for East Europe, Christopher Hope, novinite.com, 22 avril 2008. http://www.novinite.com/view_news.php?id=92476.

²³ Voir: http://www.bnr.bg/RadioBulgaria/Emission_English/News/en1705dkB17.htm.

²⁴ Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les progrès de la Roumanie dans le cadre de la procédure de coopération et de contrôle, Bruxelles, 23 juillet 2008.

2008 le paiement de subventions agricoles à la Roumanie. Il s'agissait d'un montant de 30 millions d'euros.

Le quotidien roumain Romania Libera critiquait début octobre 2008 l'attitude de **la Commission européenne, qui selon lui se montrait trop conciliante avec la Roumanie et la Bulgarie en ce qui concerne la corruption.** "José Manuel Barroso est lui-même un super-bureaucrate, qui préfère visiblement se distancer des résultats catastrophiques atteints par la Roumanie en ce qui concerne ses obligations vis-à-vis de l'UE. Il a rarement visité la Roumanie et rechigne à soutenir publiquement les efforts de réforme de Monica Macovei [ex-ministre de la justice] et de Traian Basescu [le président actuel] pour une justice indépendante et intègre. Aujourd'hui il lui est de plus en plus difficile d'ignorer le désastre; la corruption omniprésente et la présence des kleptocrates [hommes de pouvoir qui s'enrichissent aux dépens de leur pays] dans les cercles du pouvoir tant à Bucarest qu'à Sofia, sont devenues l'une des menaces les plus sérieuses pour l'UE. ... José Manuel Barroso hésite toujours face à ceux qui foulent aux pieds les accords conclus et qui ne tiennent pas les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de l'UE avant 2007."²⁵

La plupart des jeunes Roumains voient donc toujours leur avenir à l'étranger. Pourquoi travailler pour 400 euros (salaire mensuel moyen en Roumanie) quand on peut gagner quatre à cinq fois plus dans un pays industrialisé d'Europe de l'Ouest? Aucun autre pays en Europe n'a connu une émigration aussi importante de travailleurs jeunes et qualifiés que la Roumanie. Près de **trois millions de Roumains vivent et travaillent actuellement à l'étranger.** Pour 22 millions d'habitants cela représente bien plus de 10% de la population totale. Près de 75% vivent en Italie et en Espagne. Le nombre de Roumains vivant en Italie a d'ailleurs doublé ces deux dernières années. Avec un million (!) de ressortissants les Roumains sont depuis peu la plus importante communauté étrangère de la Péninsule.²⁶

Les candidats à l'émigration restent nombreux en Roumanie, particulièrement dans les zones rurales. Les pays comme la Suisse agissent comme un aimant sur les chercheurs d'emploi roumains. Avec la crise économique actuelle, qui touche la Roumanie de plein fouet, notre pays devient encore plus attrayant. Quant à l'argument qui voudrait que les différences salariales s'estompent peu à peu, il est naïf et méconnaît les réalités économiques qui touchent tout particulièrement les millions de Roumains vivant dans les campagnes et dans la misère des faubourgs.

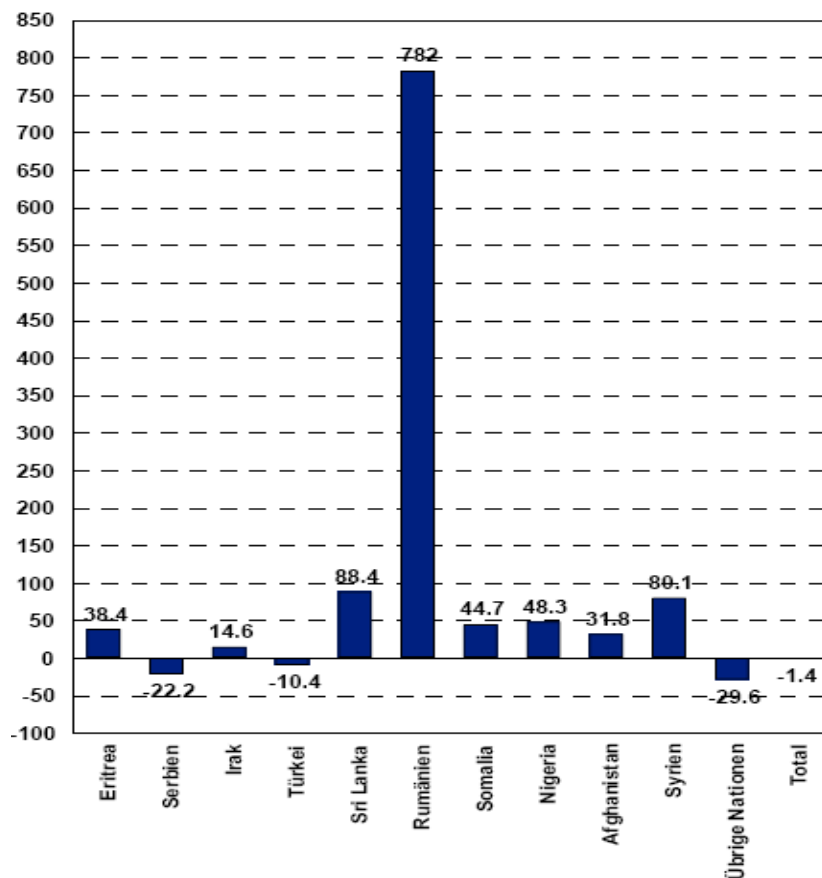
Parallèlement à l'afflux de nombreux travailleurs roumains, qui submergeront le marché européen, le pays compte une immigration bien plus menaçante. La Roumanie compte en effet entre 2 et 2,5 millions de Roms²⁷, qui vivent pour la plupart dans une grande précarité et sans domicile fixe. Les événements de mai 2007 nous rappellent que notre système (social) est **une invitation à l'abus pour de nombreux Roms.** A l'époque des centaines de Roms de Roumanie avaient déferlé sur notre pays pour demander l'"asile" sur le conseil de certains de leurs compatriotes. Finalement ils ne venaient que **pour profiter de l'aide au retour et rentrer au pays avec quelques centaines de francs.** Cet événement a eu une incidence sur les chiffres de l'asile pour l'année 2007. Les demandes d'asile en provenance de la Roumanie, c'est-à-dire de l'UE, ont augmenté de plus de 780% entre 2006 et 2007. Une

²⁵ Romania Libera, 6 octobre 2008 <http://www.romanalibera.ro/a135925/letargie-fatala-la-bruxelles.html>.

²⁶ Zahl von in Italien lebenden Rumänen verdoppelt, NZZOnline, 31 octobre 2008 http://www.nzz.ch/nachrichten/international/zahl_von_in_italien_lebenden_rumaenen_innert_zwei_jahren_verdoppelt_1.1199357.html.

²⁷ **Roms (Romanes:** *rom* = "homme" ou "être humain") est un endonyme pour désigner un ensemble de populations initialement nomades et originaires d'Inde, qui dès le 14^e siècle sont arrivées en Europe par vagues successives. De nombreux membres de cette minorité sont socialement marginalisés, ce qui s'explique également par sa particularité ethnique. Cette communauté connaît une multitude de règles visant à éviter les "impurs", comme par exemple une **séparation stricte de la population majoritaire.** Une autre règle prévoit l'interdiction d'informer les non-Roms sur la langue de la communauté, le Romanes.

augmentation de près de huit fois par rapport à 2006! Un tel comportement indique clairement, qu'il n'est pas raisonnable de vouloir introduire aujourd'hui la libre circulation des personnes avec ce pays!



Changements en % des demandes d'asile de 2006 à 2007. Source ODM

Bilan:

Si l'on considère les deux nouveaux Etats membres, qui ont rejoint le giron européen en 2007, on ne peut s'empêcher de penser que leur adhésion à l'UE était prématurée tant du point de vue économique, que du point de vue politique et social. Certains politiciens européens – et non des moindres – commencent à se ranger à cet avis. La NZZ écrivait le 4 janvier 2007 déjà que la Roumanie et la Bulgarie "avaient été admises par la petite porte comme des petits gredins."²⁸

A l'opposé de l'UE, la Suisse a encore une chance de pouvoir faire volte-face dans une question de l'importance de celle de la libre circulation des personnes.

²⁸ Verschämte Erweiterung durch die Hintertür, NZZ, 4 janvier 2007.

2.4. Premières expériences des pays UE avec la Roumanie et la Bulgarie

Les problèmes posés par l'exode des Roumains sont particulièrement manifestes en Italie. Selon les derniers chiffres disponibles, environ un million de Roumains résident actuellement chez nos voisins du sud. Depuis l'adhésion de la Roumanie à l'UE, le nombre de Roumains vivant en Italie a doublé chaque année! Aujourd'hui près de 2000 Roumains arrivent chaque jour en Italie et s'installent souvent dans des camps de fortune aux abords des grandes villes. **Parallèlement à l'explosion de la minorité roumaine, la part de ces ressortissants à la statistique criminelle augmente:** les Roumains ont dépassé tous les autres groupes de populations étrangères en termes d'assassinats, de brigandages, de viols, de vols, de chantage, d'enlèvements et de prostitution. Dans tous les autres délits recensés, les Roumains se placent en deuxième ou en troisième position dans le classement des délinquants étrangers.²⁹ Cette situation provoque des réactions agressives de la part de la population italienne. Ces derniers temps plusieurs attaques incendiaires ont été lancées contre des camps roumains. **Il s'agit d'éviter à tout prix que ces événements se produisent en Suisse aussi!**

Plus de 500 000 Roumains et plus de 100 000 Bulgares vivent en Espagne. Selon le ministère de l'intérieur espagnol, un Roumain sur dix vivant en Espagne a eu maille à partir avec la justice. La petite criminalité organisée en bandes conduit à un sentiment permanent d'insécurité au sein de la population espagnole. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, la libre circulation des personnes entre la Roumanie et l'Espagne a surtout eu pour effet d'accroître la mobilité des groupements criminels entre les deux pays.³⁰ Mais l'Espagne n'a pas seulement des problèmes avec des étrangers criminels. La croissance économique s'étant réduite de moitié, de plus en plus d'Espagnols et d'étrangers perdent leur emploi. Après des années de laxisme et de laisser-faire en politique d'immigration, le gouvernement espagnol a fait volte-face: il fait des cadeaux en argent aux travailleurs étrangers pour les inciter à rentrer dans leur pays. Il s'agit concrètement du versement des droits à l'assurance-chômage et aux rentes-vieillesse ainsi que de microcrédits. Après avoir attiré il y a deux ans encore des centaines de milliers d'immigrants par des généreuses campagnes de naturalisation, **l'Espagne renvoie maintenant tout aussi généreusement ces personnes dans leurs pays d'origine.**³¹

La **Grande-Bretagne** a imposé des contingents pour les Roumains et les Bulgares alors qu'elle ne l'avait pas fait pour les ressortissants des pays de l'est lors du dernier élargissement de l'UE. Néanmoins, le nombre de "visiteurs" roumains et bulgares a augmenté de 77% en 12 mois (de 113 000 à 200 000). **Nonobstant les contingents qui régissent l'octroi de permis de travail, ce nombre important de visiteurs permet de penser qu'une forte proportion de ces prétendus touristes reste en Grande-Bretagne pour y travailler au noir.**³²

Souvent considéré comme un modèle pour sa politique d'intégration, la **Suède** a dû admettre que ses efforts ont échoué avec les Roms. Le quotidien suédois "Dagens Nyheter" a fait état d'une étude menée en 2007 selon laquelle **la moitié de tous les enfants roms de Malmö ne vont que rarement ou jamais à l'école.** Et, toujours selon cette étude, les enseignants ne s'en plaignent pas, bien au contraire. L'isolement des enfants est renforcé du fait que

²⁹ Siehe: Rapporto sulla criminalità in Italia, Ministro dell'Interno, juin 2007, p. 363. Ainsi que: Dekret gegen ungebetene Gäste, Dominik Straub, dans "Der Bund", 2 novembre 2007.

³⁰ Una de cada diez rumanos que viven en España tiene antecedentes policiales, Carlos Hidalgo/Pablo Muñoz, abc.es, 4 février 2008. http://www.abc.es/hemeroteca/historico-04-02-2008/abc/Sociedad/uno-de-cada-diez-rumanos-que-viven-en-espa%C3%B1a-tiene-antecedentes-policiales_1641612125908.html

³¹ Geldgeschenk soll zum Auswandern verleiten, Ute Müller, WeltOnline, 11 avril 2008.

http://www.welt.de/politik/article1893480/Geldgeschenk_soll_zum_Auswandern_verleiten.html

³² Bulgaria, „Britain's Back Door“ for East Europe, Christopher Hope, novinite.com, 22 avril 2008.

http://www.novinite.com/view_news.php?id=92476

leurs parents vivent eux aussi en marge de la société: **seul un Rom sur dix habitant à Malmö travaille.**³³

2.5. Refuser l'extension est-ce prendre un risque politique?

Les partisans de l'UE brandissent souvent la menace selon laquelle l'UE résilierait tous les accords bilatéraux avec la Suisse en cas de refus de l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie. Or, **il paraît très peu probable que l'UE renonce à la totalité des accords bilatéraux I**, et cela pour deux raisons notamment:

- 1) l'UE en tire trop d'avantages pour avoir envie d'y renoncer.
- 2) les Etats de l'UE ne traitent pas non plus sur pied d'égalité tous les nouveaux membres.

2.5.1. Les avantages des accords bilatéraux I pour l'UE

Les Etats membres de l'Union européenne et avant tout les voisins immédiats de la Suisse tirent trop d'avantages des accords bilatéraux avec la Suisse pour accepter d'y renoncer. **L'UE se gardera bien de résilier les accords bilatéraux.** Par exemple, l'Autriche et l'Italie n'ont aucun intérêt à supprimer l'accord sur les transports terrestres, car tout le trafic de poids lourds se déplacerait alors vers le col du Brenner. Plus de 5 millions de camions, donc en moyenne 21 000 par jour, traversent chaque année la frontière entre la Suisse et l'UE. Cela fait 21 000 camions par jour, soit un toutes les quatre secondes.

Même le Bureau de l'intégration DFAE/DFE admet que "l'UE ne résilierait pas à la légère cet accord".³⁴

La **Suisse est le quatrième partenaire commercial de l'UE** dans l'ordre décroissant de l'importance. Durant les huit premiers mois de 2008, les exportations de l'UE en direction de la Suisse ont augmenté de 5% par rapport à la même période de l'année précédente et le solde de la balance commerciale a passé de 10,1 à 12,1 milliards d'euros.³⁵ Les relations commerciales extérieures se situent depuis 1992 à un peu plus de 83% **au profit de l'UE**. A l'inverse, elles progressent fortement depuis 1992 avec l'Asie et l'Amérique en faveur de la Suisse.

A côté de la main-d'œuvre européenne de plus en plus nombreuse en Suisse, les frontaliers des pays voisins profitent aussi des accords bilatéraux et de la situation favorable du marché du travail helvétique. Selon l'Office fédéral de la statistique, le nombre de frontaliers a augmenté de 26% (+42 800 personnes) durant les cinq dernières années pour atteindre 42 800 personnes. Aujourd'hui, les frontaliers représentent 4,7% de la population active contre 4% il y a cinq ans. Au Tessin un salarié sur cinq est un frontalier. Plus de la moitié des frontaliers vivent en France (54%), environ un cinquième à chaque fois en Italie (22%) et en Allemagne (21%) et 3,4% en Autriche.³⁶ Les pays voisins de la Suisse en profitent doublement: d'une part, ils imposent cette main-d'œuvre, d'autre part, cette dernière consomme dans le pays de domicile sans pour autant encombrer le marché du travail.

Pour résilier l'accord de libre circulation des personnes avec la Suisse, le Conseil UE doit réunir l'unanimité de tous ses membres. Ce scénario est irréaliste, car de nombreux Etats UE sont trop intéressés à la poursuite des accords bilatéraux.

³³ Dagens Nyheter, 13.11.2008.

³⁴ Bureau de l'intégration DFAE/DFE, Questions souvent posées. Libre circulation des personnes: poursuite après 2009 et extension à la Roumanie et la Bulgarie, mai 2008.

³⁵ Déficit de la balance commerciale avec la zone euro de 5,6 milliards d'euros, communiqué de presse eurostat, septembre 2008

³⁶ Le nombre de frontaliers a augmenté de 26% en cinq ans, Portail PME, 23 juillet 2008

<http://www.kmu.admin.ch/aktuell/00305/00726/01172/index.html?lang=de> .

2.5.2. Exemples d'exceptions imposées à la Roumanie au sein de l'UE

Les réserves de la Suisse à l'égard des nouveaux pays membres de l'UE rencontrent beaucoup de compréhension au sein de l'UE où des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour critiquer l'adhésion prématurée de la Roumanie et de la Bulgarie. On n'en reste d'ailleurs pas aux critiques verbales: **de plus en plus de pays UE imposent des lois et des contingents pour limiter l'immigration en provenance de l'est. Cette situation montre à l'évidence que les Etats UE ne traitent pas de la même manière tous les autres membres de l'Union.**

L'Italie, qui est confrontée au problème lancinant des Roms en provenance de Roumanie, s'apprête à édicter une loi qui impose une limite minimale de salaire pour les étrangers (par exemple, 970 euros par mois). Les étrangers (également en provenance de l'UE) qui gagnent moins ne peuvent pas rester plus de 90 jours dans le pays.

La **Grande-Bretagne** et **l'Espagne** ont fixé des contingents pour les permis de travail accordés au Roumains et aux Bulgares et reporté de deux ans l'ouverture de leur marché du travail. Le **Danemark** a suivi cet exemple, car ce pays craint un effondrement de son système social devant la vague d'immigration.

L'Allemagne bloque l'accès à son marché du travail aux citoyens des Etats UE d'Europe de l'Est (y compris la Pologne) pour deux années supplémentaires, si bien que la libre circulation des personnes n'entrera pas en vigueur après l'échéance de la réglementation actuelle, donc en 2009, mais en 2011 seulement.

Aux **Pays-Bas**, le parti chrétien-démocrate au gouvernement (CDA) a présenté un plan en 15 points qui limite l'accès des immigrants est-européens aux prestations sociales.³⁷ De surcroît, les Pays-Bas n'ouvriront pas comme prévu leurs frontières aux travailleurs roumains et bulgares le 1^{er} janvier 2009, mais au plus tôt le 1^{er} juillet 2009. Les Roumains et les Bulgares devront donc continuer de demander un permis de travail officiel, ce qui paraît difficile compte tenu des difficultés économiques actuelles.³⁸

L'Irlande projette également des restrictions concernant les travailleurs roumains et bulgares pour au moins trois années supplémentaires en raison de la croissance du chômage. Les reproches des gouvernements roumain et bulgare, qui parlent de discrimination et de dégradation de leurs ressortissants au niveau de citoyens UE de 2^e classe, n'y changeront rien. Entre janvier 2007 et octobre 2008, l'Irlande n'a accordé que très peu de permis de travail à des Roumains (241) et des Bulgares (58). A titre de comparaison on rappellera que la Suisse a octroyé aux Roumains et aux Bulgares 885 permis de séjour et 8607 autorisations de séjour de courte durée pour les deux premières années de libre circulation des personnes.³⁹

Ces exemples prouvent que même au sein de l'UE certains pays sont "discriminés". L'argumentation selon laquelle "l'UE ne tolérerait pas une discrimination de certains Etats membres" est donc infondée.

La Suisse doit enfin cesser de jouer les élèves-modèles et d'appliquer les directives UE avec plus de zèle que ne le font les pays membres de l'UE. Il faut que nous commençons enfin à placer nos propres intérêts au cœur de nos préoccupations et non pas ceux de l'UE!

Pour toutes les raisons décrites dans ce chapitre, l'UDC dit clairement NON à l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie. Dans les conditions négociées, cette extension n'est pas dans l'intérêt de la Suisse et ne saurait donc être acceptée sans contrepartie de l'UE dans d'autres domaines.

³⁷ Elsevier, 5 novembre 2008.

³⁸ Holland behält die Grenzen zu, Helmut Hetzel, "Neue Luzerner Zeitung" du 17 novembre 2008.

³⁹ Romanian und Bulgarian work restrictions to stay, Carl O'Brien/Martin Wall, The Irishtimes, 17 novembre 2008 <http://www.irishtimes.com/newspaper/ireland/2008/11/17/1226700658673.html>.

II. EXIGENCES ET POSITIONS DE L'UDC

Lors des débats des Chambres fédérales sur l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie durant la session parlementaire d'été 2008, l'UDC a mis en garde contre une application prématurée des accords à ces deux pays. Parti traditionnel de l'économie ainsi que des arts et métiers, l'UDC n'avait pas combattu la poursuite de la libre circulation des personnes avec tous les Etats de l'UE-25. En revanche, elle avait exigé une évaluation détaillée des conséquences de cet accord dans le cas d'une récession économique.

En fait, seule l'UE profite de l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie. L'UDC avait donc posé quelques conditions au préalable. Il n'est pas acceptable que l'UE attaque en permanence la souveraineté fiscale de la Suisse tout en exigeant que notre pays approuve un accord qui ne profite qu'à Bruxelles. L'UDC a donc demandé à plusieurs reprises que la Suisse exige préalablement à l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie une déclaration écrite et contraignante dans laquelle l'UE s'engage à respecter la souveraineté fiscale de la Suisse. De plus, l'UDC a revendiqué des délais de transition plus longs pour la libre circulation avec la Roumanie et la Bulgarie, des dispositions spéciales de protection contre les Roms ainsi qu'un accord de réadmission plus favorable à la Suisse en ce sens que les pays d'origine doivent s'engager à payer les frais de rapatriement de leurs ressortissants renvoyés.

Si le peuple suisse accepte l'accord de libre circulation des personnes avec la Roumanie et la Bulgarie, le Conseil fédéral et les partis gouvernementaux, qui sont responsables du "paquet" antidémocratique mis au vote, doivent prendre des mesures concrètes pour sauvegarder les intérêts de la Suisse. A l'image de ce qui se fait dans certains pays membres de l'UE, la Suisse doit édicter et appliquer rigoureusement des nouvelles lignes directrices contre une immigration en masse et contre la criminalité en provenance de l'est européen. La Suisse doit enfin cesser de jouer les élèves-modèles en appliquant les directives UE avec plus de zèle que les Etats membres de l'UE!

Il s'agit également de veiller à ce que le Parlement ne puisse plus recourir à une solution aussi antidémocratique. Le peuple doit toujours avoir le dernier mot quand il s'agit d'étendre la libre circulation des personnes. Cela lui avait d'ailleurs été promis dès le début. Le peuple doit rester le souverain en Suisse. Il n'est pas question que la classe politique des partis du centre-gauche le court-circuite par des astuces et des manipulations de bas étage.

L'UDC n'a pas combattu la poursuite de la libre circulation des personnes dans la situation actuelle. Cependant, l'extension de la libre circulation à la Roumanie et à la Bulgarie n'est pas dans l'intérêt de la Suisse. Elle doit donc être refusée.

→ Pour cette raison, l'UDC dit NON au projet combiné de libre circulation des personnes et combat en premier lieu l'extension de celle-ci.

→ Le Conseil fédéral peut, immédiatement après la votation et en cas d'issue négative de celle-ci, présenter la poursuite de la libre circulation des personnes au Parlement qui, de son côté, à la possibilité de soumettre le projet au référendum obligatoire.

→ Le peuple pourra ainsi décider encore une fois, mais séparément et en connaissance des premières expériences concrètes, décider de la poursuite de la libre circulation des personnes.

III. ARGUMENTS

L'extension de la libre circulation des personnes à des pays connaissant un niveau de prospérité beaucoup plus bas que celui de la Suisse a surtout des désavantages pour notre pays. Néanmoins, l'UDC ne s'oppose pas par principe à l'extension de la libre circulation des personnes à de nouveaux pays. Mais quand cette extension n'a aucun intérêt pour la Suisse, le Conseil fédéral doit à plus forte raison défendre exclusivement **les intérêts de son pays** en négociant des accords de ce genre. En répondant aux demandes de l'UE, il doit s'efforcer d'obtenir une **contrepartie maximale pour la Suisse. Il est évident que le Conseil fédéral n'a pas agi dans ce sens en négociant l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie.** Comment le Conseil fédéral peut-il se montrer si complaisant à l'égard de l'UE dans cette question alors que, simultanément, Bruxelles attaque violemment notre système fiscal? Le gouvernement suisse avait le devoir de rester inflexible et d'exiger au préalable à toute négociation le respect total de la souveraineté fiscale de la Suisse. Est-il nécessaire de rappeler que la reconnaissance réciproque de la souveraineté est la condition sine qua non à toute négociation? **Le Conseil fédéral doit enfin cesser de se soumettre respectueusement à tous les ukases venant de Bruxelles.**

Les inconvénients de l'extension de la libre circulation des personnes sont évidents pour la Suisse.

Aperçu des cinq arguments

- ◆ **Non à la fusion antidémocratique et anticonstitutionnelle** de deux questions distinctes touchant à la libre circulation des personnes avec l'UE. Non au sabotage de la démocratie. Le peuple suisse doit faire comprendre à la classe politique qu'il n'accepte pas de se laisser mettre sur la touche par des manipulations indignes et antidémocratiques.
- ◆ **Non à plus de criminalité en provenance de l'est:** depuis l'adhésion de la Roumanie à l'UE, plus de 2000 Roumains viennent chaque jour en Italie. Nombre d'entre eux habitent dans des sortes de favelas. Leurs enfants ne vont pas à l'école. En Espagne, un Roumain sur dix est un repris de justice et même la Suède a de gros problèmes avec les Roms. Des bandes criminelles de Roms sévissent également en Suisse. Il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard.
- ◆ **Non aux pressions sur les salaires et à plus de chômage:** les salaires roumains et bulgares sont environ 15 fois plus bas que les salaires suisses. Les personnes en provenance de ces pays accepteront aussi de travailler en Suisse à ces conditions. C'est dire que les salaires suisses seront tirés vers le bas. Le chômage augmentera parce que les Roumains et les Bulgares prendront les emplois des Suisses. Il faut empêcher cela!
- ◆ **Non au droit à l'immigration en Suisse:** avec l'extension de la libre circulation des personnes, les Roumains et les Bulgares, mais surtout les Roms provenant de ces pays, recevront pratiquement le droit d'immigrer en Suisse. L'accord de libre circulation des personnes les autorise à entrer en Suisse pour y chercher du travail. Il est impossible de contrôler ce que deviennent ces personnes. Aujourd'hui déjà l'UE négocie l'adhésion de la Turquie et de la Croatie. Il faut que la Suisse se protège contre ces risques.
- ◆ **Non au minage des œuvres sociales suisses:** il suffit qu'un ressortissant de l'UE réside et travaille un an en Suisse pour qu'il puisse vivre confortablement des œuvres sociales suisses pendant cinq ans. La libre circulation des personnes augmente la pression sur l'assurance-chômage, sur l'AVS, sur l'AI et les autres œuvres sociales. A une époque de difficultés économiques, cet afflux d'assistés sociaux peut avoir des effets désastreux pour la sécurité sociale suisse.

3.1. Non à la fusion antidémocratique et anticonstitutionnelle de deux projets distincts

En liant les deux projets de libre circulation des personnes pour en faire un seul, les partis gouvernementaux ont foulé au pied non seulement les règles fondamentales de la démocratie, mais aussi la Constitution fédérale. La garantie des droits politiques des citoyens stipulée à l'art. 34 al. 2 de la Constitution fédérale protège non seulement la libre formation de l'opinion des citoyens, mais aussi **l'expression fidèle de leur volonté**. Ce "paquet" soumis au peuple qui contient deux projets, mais n'autorise qu'une seule réponse ne répond pas à cette exigence: il fausse la volonté des citoyennes et des citoyens puisque le résultat du vote ne peut pas être clairement interprété.

Par ce chantage politique, la majorité de centre gauche du Parlement tente de forcer le peuple d'accepter l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie. Le peuple ne doit pas entrer dans ce jeu lamentable. **En disant NON à ce "paquet" anti-constitutionnel, le peuple stoppe par la même occasion ce minage sournois de la démocratie directe auquel on assiste régulièrement dans les questions de politique étrangère.**

3.2. Non à plus de criminalité en provenance de l'est

Depuis l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'UE, il ne se passe guère un jour sans qu'on ne reçoive des informations sur les agissements de **bandes roumaines de voleurs et de cambrioleurs dans toute l'Europe occidentale**.⁴⁰ La criminalité roumaine pose des problèmes énormes à l'Italie. (cf. p. 12). Comme cela a été constaté plus haut, les activités criminelles disproportionnées des Roms et les actions de bandes criminelles composées de ressortissants de ces deux nouveaux pays membres de l'UE créent **un sentiment d'insécurité au sein de la population**. Cette dernière réagit parfois par des actions de représailles violentes. **Il ne faut pas que nous en arrivions là en Suisse!**

Aujourd'hui déjà, des bandes criminelles roumaines sévissent en Suisse. Le Conseil fédéral a lui-même soulevé ce problème en 2006 déjà:

"Depuis le début des années nonante, la prospérité de la Suisse exerce une forte attraction sur des bandes criminelles composées de ressortissants roumains. Ces individus entrent illégalement en Suisse après avoir transité par l'Allemagne, l'Autriche, la France ou l'Italie. Ils volent des véhicules et cambriolent des maisons d'habitation et des commerces dans plusieurs cantons. Ces cas ont été particulièrement nombreux vers l'an 2000. Ces groupes criminels en provenance de l'Europe de l'Est et du Sud-est sont organisés en réseaux souples et diversifient leurs activités. Compte tenu de l'attractivité que la Suisse exerce en tant qu'importante place économique, il est à craindre que ces bandes étendent leurs activités criminelles au domaine de la finance, donc qu'ils commettent des escroqueries et blanchissent leur argent sale en Suisse. Lorsque la Roumanie aura adhéré à l'UE en 2007, la frontière roumaine deviendra la frontière extérieure de l'Union européenne. La Roumanie est donc invitée à se démocratiser et à renforcer la lutte contre la criminalité transfrontalière. Par ailleurs, des analyses de la situation indiquent que l'influence des criminels augmentera à moyen terme dans cette région."⁴¹

Les cambriolages de maisons d'habitation portent de plus en plus souvent une signature très claire: des bandes de jeunes Roms installés dans des camps en France et en Italie font des

⁴⁰ Les exemples sont innombrables. Voici un petit choix:

5 juin 2008: une bande roumaine cambriole les coffres forts AMS, dans:

<http://www.wienerzeitung.at/DesktopDefault.aspx?TabID=4103&Alias=wzo&cob=353595>

29 mars 2008: riche butin pour des voleurs de données informatiques, dans:

http://www.wiesbadener-kurier.de/politik/objekt.php3?artikel_id=3219862

21 mai 2008: Titisee-Neustadt: la police saisit des cambrioleurs, dans:

<http://www.badische-zeitung.de/titisee-neustadt-polizei-stoppt-einbrecherbande.104455>

⁴¹ Message du Conseil fédéral sur l'accord avec la Roumanie concernant la coopération policière dans la lutte contre la criminalité du 1^{er} février 2006, p. 2220 du texte allemand.

tournées de cambriolages dans les villes suisses. Les Roms envoient sciemment leurs enfants voler en Suisse parce qu'ils savent très bien que ceux-ci bénéficient du droit pénal des mineurs et se retrouvent rapidement en liberté pour pouvoir repartir en tournée criminelle. Il n'est pas rare que la police arrête plusieurs fois les mêmes individus. Son intervention se limite toutefois à combattre les symptômes. A Bâle, la police recense désormais 15 à 20 cambriolages par semaine dont la majeure partie doit être mise sur le compte des habitants du camp rom de Strasbourg. Alors qu'il était facile autrefois de repérer ou de prendre en flagrant délit ces bandes de jeunes délinquants grâce à leur tenue vestimentaire, ces individus se montrent plus adroits aujourd'hui en s'habillant comme tous les autres jeunes, ce qui rend presque impossible une identification à la frontière.⁴²

Conséquence de l'immigration incontrôlée et des frontières ouvertes, il sera de plus en plus simple pour ces bandes d'entrer en Suisse pour commettre leurs crimes. Avec la libre circulation des personnes, ces individus peuvent entrer en toute légalité en Suisse "pour y chercher du travail" et revenir aussi souvent qu'ils veulent. Cette mobilité illimitée facilitera bien sûr grandement les activités de ces bandes et les encouragera à poursuivre.

Il n'est pas trop difficile d'imaginer **les problèmes sociaux** qui se poseraient en Suisse si des camps de Roms y seraient installés par analogie à ce qui se passe en France et en Italie.

La statistique confirme qu'il ne s'agit pas là de simples impressions: le nombre d'auteurs de cambriolages identifiés en Suisse et domiciliés dans d'autres pays, donc lesdits **touristes criminels, a fortement augmenté l'an passé.**

En 2007, un cambrioleur sur quatre identifié en Suisse était un étranger domicilié à l'étranger (en 2006, cette proportion n'était encore que de 16%). Ce chiffre ne comprend pas les bandes criminelles organisées qui ont passé entre les filets de la police. Le nombre de touristes criminels est donc beaucoup plus élevé. L'ouverture des frontières à la suite de l'accord de Schengen et la libre circulation des personnes avec la Roumanie et la Bulgarie aggraveront de toute évidence ces problèmes.

3.3. Non aux pressions sur les salaires et à la hausse du chômage

Lorsqu'il y a de fortes différences de prospérité, la libre circulation des personnes profite toujours aux pays les plus pauvres. Or, le clivage en termes de prospérité est énorme entre la Suisse, d'une part, la Bulgarie et la Roumanie, d'autre part. **La Suisse subira donc forcément un nivellement par le bas. En clair: baisse des salaires et hausse du chômage.** Cette évidence économique ne peut être empêché par rien et par personne – même pas par desdites mesures d'accompagnement. C'est une règle: plus un pays est attrayant et plus il est riche, plus de personnes veulent y vivre. **Les différences massives de prospérité entraîneront des pressions sur les salaires et une augmentation du nombre de chômeurs.**

Différences de revenu énormes par rapport à la Roumanie et la Bulgarie

La Bulgarie est le pays le plus pauvre de l'Union européenne. La performance économique par habitant y a certes passé durant ces dernières années d'un quart à un tiers de la moyenne UE, mais **avec un revenu moyen de 180 euros par mois la Bulgarie est toujours largement en queue du classement UE en fonction des salaires.** Le salaire minimal légal pour un travail à plein temps est de 80 euros par mois. Malgré une récente hausse du salaire

⁴² Voir: Polizei jagt Klau-Kids, Blick, 13 novembre 2008. Das ist das Camp der Klau-Kids, Blick, 4 octobre 2008 www.blick.ch/news/schweiz/das-ist-das-camp-der-klau-kids-101982 Ainsi que: „Gestylte“ Roma-Kinder auf Beutetour, 20minuten, 2 octobre 2008 www.20min.ch/news/basel/story/13872218 .

moyen, la Roumanie n'a atteint que 362 euros par mois (dernier relevé de mars 2008).⁴³ Le salaire brut minimal légal a été relevé à 142 euros début 2008.

Si on compare à ces chiffres le salaire brut moyen suisse, qui est d'environ 3500 euros par mois (2006: 5674 CHF)⁴⁴, on comprend très bien pourquoi tant de jeunes Roumains et Bulgares affluent vers l'ouest européen.

Pourtant, les économies roumaine et bulgare auraient un urgent besoin de main-d'œuvre durant cette phase de construction. Elles ne peuvent cependant concurrencer les salaires d'Europe de l'Ouest. Qui accepte de travailler pour un dixième ou dix-neuvième du salaire qu'il pourrait toucher à l'étranger?

Le salaire moyen suisse est 19 x plus élevé que celui de Bulgarie!

Les expériences faites jusqu'ici

Les expériences faites jusqu'ici en Suisse avec la libre circulation des personnes se fondent sur des années de haute conjoncture économique. Il est évident qu'en une telle période le chômage n'augmente pas et que les salaires ne baissent pas. Cela n'empêche pas le Conseil fédéral et les autres partisans de la libre circulation de vanter bruyamment cette dernière comme une raison de la bonne situation économique. Or, même en période de croissance, la libre circulation des personnes a eu des effets négatifs.

- 1. Le taux de chômage n'a baissé durant les deux dernières années que de 0,5 point-% par an malgré la forte progression de l'emploi.** Ce recul relativement modeste du chômage s'explique principalement par le fort afflux d'étrangers grâce à la libre circulation des personnes. Lors de la précédente expansion économique, les étrangers n'ont commencé à affluer qu'en 2002 lorsque le marché du travail était presque complètement asséché avec un taux de chômage inférieur à 2%. En revanche, on a noté lors de la dernière reprise une forte arrivée d'étranger déjà fin 2005 alors que le taux de chômage était encore supérieur 3.5%.⁴⁵
- 2. Cela signifie que depuis l'introduction de la libre circulation des personnes l'emploi progresse surtout chez les étrangers.** Les chiffres sur l'emploi publiés par l'Office fédéral de la statistique confirment ce constat.⁴⁶ Alors que le taux d'occupation des étrangers a progressé de 4,2% durant le premier trimestre 2008, celui des Suisses n'a augmenté que de 2%. L'année précédente, la différence était encore plus forte: +4,3% pour les étrangers, +1,3% pour les Suisses. Cette tendance indique que la croissance économique en Suisse profite avant tout à la main-d'œuvre étrangère qui occupe les places de travail nouvellement créées.
- 3. L'étude de Peter Stalder indique également que le salaire réel aurait été plus élevé sans libre circulation des personnes. Ainsi, la consommation privée aurait connu une expansion plus forte** malgré le recul de la croissance démographique.⁴⁷

Comme cela a été relevé plus haut, les expériences faites avec la libre circulation des personnes et les études menées à ce sujet se limitent à une période de haute conjoncture. **Le**

⁴³ Voir: <http://www.wirtschaftsblatt.at/home/international/wirtschaftspolitik/326126/index.do> et http://www.ba-auslandsvermittlung.de/lang_de/nn_2760/DE/LaenderEU/Bulgarien/Arbeiten/arbeiten-knoten.html_nnn=true.

⁴⁴ Recensement de la structure suisse des salaires. Aperçu des salaires en 2006, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2008.

⁴⁵ Cf. Libre circulation des personnes: Effets sur le marché du travail et la croissance économique, Peter Stalder, dans: Vie économique, 11-2008.

⁴⁶ Croissance solide et continue de l'emploi, communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique du 28 mai 2008.

⁴⁷ Cf. Libre circulation des personnes: Effets sur le marché du travail et la croissance économique, Peter Stalder, dans: Vie économique, 11-2008.

ralentissement économique qui se dessine générera en Suisse un fort excédent de main-d'œuvre, donc un chômage élevé. La majorité des étrangers qui perdront leur emploi resteront cependant très probablement en Suisse, car ils y bénéficient de prestations sociales nettement meilleures que dans leur pays d'origine. Ajouté à la récession, ce développement aura des conséquences graves pour la sécurité sociale suisse.

Il faut encore préciser que **la libre circulation des personnes sans contingent avec les 15 anciens membres de l'UE n'est en vigueur que depuis le 1^{er} juin 2007** et qu'une période d'un an et demi (avec une haute conjoncture européenne) est beaucoup trop courte pour faire une étude sérieuse.

3.4. Non au droit à l'immigration en Suisse

On prétend souvent que seules les personnes ayant un contrat de travail peuvent immigrer en Suisse. C'est totalement faux. Par exemple, n'importe qui peut prétendre exercer une activité lucrative indépendante et entrer librement en Suisse. Idem pour les salariés qui ont le droit de séjourner six mois en Suisse pour y chercher du travail. Ce droit est acquis à tous les citoyens et citoyennes de l'UE.⁴⁸ Cet article de l'accord bilatéral précise que chacun a le droit de séjourner durant six mois dans le pays de son choix pour prendre connaissance des offres d'emploi correspondant à ses capacités professionnelles et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires en vue de son engagement. **Dès que cette personne peut faire état d'un contrat de travail pour une durée d'un an, elle peut rester au moins cinq ans.**⁴⁹ Cette autorisation de séjour de cinq ans ne peut pas être retirée à un citoyen UE même s'il perd immédiatement son emploi, par exemple pour cause de maladie.⁵⁰

Le problème des personnes exerçant une activité lucrative indépendante

Chaque citoyen a le droit d'immigrer en Suisse en prétendant exercer une activité lucrative indépendante. Donc, **chaque "indépendant" obtient une autorisation de séjour**, dans la mesure où il peut prouver aux autorités nationales compétentes qu'il est établi ou à l'intention de s'établir dans ce but.⁵¹

Quasiment chaque activité économique peut être exercée aussi bien comme salarié que comme indépendant – de l'ouvrier de chantier (par exemple, un couvreur indépendant) à la secrétaire (secrétaire indépendante travaillant dans plusieurs bureaux). N'importe qui peut travailler comme "entreprise à une seule personne". Les Allemands parlent à ce propos de la "Ich-Firma". Cette procédure vaut aussi pour des professions problématiques: des prêcheurs professionnels ou des prostituées peuvent immigrer comme travailleurs indépendants et obtenir une autorisation de séjour. L'argument selon lequel tout immigrant a besoin d'un contrat de travail est donc infondé, car n'importe qui peut prétendre exercer une activité lucrative indépendante.

Le dumping salarial est totalement incontrôlable chez les travailleurs indépendants. Comment empêcher par exemple qu'un couvreur étranger entre en Suisse comme indépendant et accepte le mandat de couvrir un toit pour 1500 francs alors que ce travail lui prend 100 heures et qu'il ne gagne donc que 15 francs de l'heure? Ce procédé permet de contourner très facilement les dispositions sur les salaires minimaux. Cela signifie en clair que la Suisse va directement **importer la pauvreté est-européenne**, car chaque travailleur indépendant peut immigrer en Suisse (avec sa famille) en acceptant un salaire de dumping. L'Allemagne est aujourd'hui déjà submergée d'entreprises à une personne qui font s'écrouler les salaires.

Comment empêcher par exemple des Roms d'immigrer en Suisse comme indépendants pour y faire des travaux du genre commerce de vieilles voitures, aiguisage de couteaux ou nettoyage de chaussures?

⁴⁸ ALCP, annexe 1, art. 2 al. 1.

⁴⁹ ALCP, annexe 1, art. 6 al. 1.

⁵⁰ ALCP, annexe 1, art. 6 al. 6

⁵¹ ALCP, annexe 1, art. 12 al. 1

Autres réglementations

Il faut aussi savoir qu'il suffit d'un contrat pour un travail à temps partiel (par exemple, 50% ou même moins) pour avoir le droit de venir vivre en Suisse. L'unique condition est que l'immigrant ne tombe pas immédiatement à la charge des services sociaux. Cette réglementation a donc pour conséquence que n'importe qui peut immigrer en Suisse pourvu qu'il parvienne à couvrir provisoirement ses besoins minimaux. **Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il ait assez de ressources pour ne pas devoir à moyen terme recourir à l'aide sociale.** Un étudiant aussi reçoit un droit de séjour, y compris son conjoint et ses éventuels enfants.⁵²

Une personne qui ne travaille ou qui ne veut travailler que trois mois par an en Suisse n'a de toute manière plus besoin d'un permis de séjour.⁵³

D'autres pays est-européens cherchent à entrer dans l'UE

Un nouvel élargissement de l'Union européenne n'est qu'une question de temps. La **Turquie**, la **Croatie** et la **Macédoine** sont des candidats officiels à l'adhésion. Des négociations d'adhésion ont déjà été ouvertes avec la Turquie et la Croatie. En 2003, l'UE a fixé comme prochain grand objectif l'intégration de l'Albanie et de tous les pays d'ex-Yougoslavie. Ces Etats sont considérés par Bruxelles comme candidats potentiels à l'adhésion. L'**Albanie**, le **Monténégro** et la **Serbie** ont déjà conclu l'accord de stabilisation et d'association exigé par l'UE. La **Bosnie** et la **Herzégovine** s'apprêtent à en faire autant. Au plus tard au moment de l'adhésion de ces pays, la Suisse subirait une immigration en masse insupportable en raison de l'attraction qu'exercent les nombreux ressortissants de ces pays qui vivent déjà en Suisse.

Avec l'extension de la libre circulation des personnes, les citoyens des nouveaux Etats membres de l'UE obtiennent quasiment le droit d'immigrer librement en Suisse. Il n'existe pas de mécanisme de contrôle efficace.

En disant oui à l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie et compte tenu de l'affirmation des partisans de cette extension "qu'il n'existe pas de libre circulation à la carte", il est illusoire de penser que la Suisse puisse dire non lors des futurs élargissements de l'UE.

3.5. Non au minage des œuvres sociales suisses

La libre circulation des personnes avec l'UE a pour conséquence de supprimer le privilège des Suisses par rapport aux ressortissants UE en termes d'assurances sociales. Les étrangers provenant de l'UE ont les mêmes droits que les Suisses. Cette situation a des conséquences graves pour les œuvres sociales helvétiques qui sont de toute manière déjà dans un état inquiétant. Les prestations sociales suisses sont extrêmement intéressantes pour les citoyens UE. La vague d'immigration des années nonante a montré combien nos institutions sociales (indemnités journalières pour maladie, assurance-chômage, assurance-invalidité et caisses de pension) étaient exposées aux abus. Plus de 40% des rentiers AI sont aujourd'hui des étrangers; une rente AI sur sept est versée à l'étranger. La proportion d'étrangers dépasse aussi 40% chez les chômeurs et les assistés sociaux. **Si la proportion d'étrangers bénéficiant de prestations des œuvres sociales était égale à la proportion d'étrangers dans l'ensemble de la population suisse (environ 21%), les trois œuvres sociales mentionnées plus haut auraient environ 20% de charges en moins, donc elles économiseraient environ 4 milliards de francs!**

⁵² ALCP, annexe I, art. 3 al. 2 lt.c.

⁵³ ALCP, annexe I, art. 6 al. 2.

L'extension de la libre circulation des personnes entraînera de nouvelles charges pour les œuvres sociales suisses. Une arrivée encore plus massive d'immigrants cherchant avant tout à abuser des assurances sociales pourrait conduire à la banqueroute des œuvres sociales suisses et à une américanisation des conditions en Europe:

"L'Europe se développera sournoisement en direction des Etats-Unis d'Amérique où l'Etat social n'existe pas. Ce n'est pas que les Américains ne veulent pas d'Etat social, mais ils ne peuvent pas se l'offrir en raison de la mobilité de la population. La ville de New York a tenté vers la fin des années soixante sous le maire Lindsay d'introduire une sécurité sociale généreuse selon le modèle européen pour que les pauvres cessent de hanter les rues. Conséquence: des pauvres sont arrivés des quatre coins des Etats-Unis et New York a frôlé la banqueroute."⁵⁴

Une personne travaillant en Suisse grâce à la libre circulation a droit à une rente AVS après une année de travail seulement. Si elle rentre ensuite dans son pays d'origine, cette rente ne sera pas adaptée au pouvoir d'achat du pays UE concerné. Une rente AVS mensuelle maximale correspond à dix salaires mensuels moyens en Roumanie. **L'AVS** aura de toute manière de graves problèmes en raison du développement démographique. Selon les informations de l'Office fédéral des assurances sociales, les rentrées de l'AVS ne suffiront plus à couvrir les dépenses courantes à partir de 2011, 2013 ou 2015 selon le développement économique envisagé.⁵⁵ L'AVS risque donc la faillite si on ne prend pas des mesures de correction.

La situation de **l'assurance-invalidité** est encore plus grave. Fin 2007, l'AI avait une dette de 11,4 milliards de francs auprès du fonds AVS. On ne voit pas la fin de cette débâcle puisque cette assurance enregistre chaque année un déficit de l'ordre de 1,5 milliard de francs. Conséquence: le peuple suisse devra voter le 17 avril 2009 sur une augmentation de 0,4% de la TVA. Cet argent servira notamment à financer les abus sous lesquels croule l'assurance-invalidité. Avec la libre circulation des personnes chaque personne qui a cotisé durant trois ans en Suisse aura droit à une rente AI.⁵⁶ Comme pour l'AVS, les rentes AI sont exportées sans être adaptées au pouvoir d'achat local. Après un an de séjour en Suisse, les Bulgares et Roumains auront droit à des mesures de réinsertion.

L'assurance-chômage a elle aussi une dette énorme, soit cinq milliards de francs. Le problème de cette institution est qu'elle n'est pas adaptée à la réalité économique. Elle est conçue pour environ 100 000 chômeurs, mais durant les années écoulées et sur l'étendue d'un cycle conjoncturel il y a toujours eu au moins 125 000 personnes touchant des indemnités de chômage. Une comparaison de l'assurance-chômage suisse avec ses pendant étrangers révèle l'extrême attractivité du système suisse. Selon l'OCDE (2004), un couple avec deux enfants et un seul revenu touchait en Suisse en cas de chômage 81% du dernier revenu (après impôts). Le même couple ne recevait que 61% en Tchéquie, 57% en Slovaquie et seulement 54% en Pologne. Pour les Roumains et les Bulgares, l'attractivité de la sécurité sociale suisse est encore bien plus forte. Les ressortissants UE qui ont travaillé douze mois en Suisse ont droit aux indemnités de chômage.⁵⁷ Conformément à l'accord de libre circulation des personnes, la Suisse doit reconnaître la totalité de la période de cotisation attestée par l'Etat UE concerné⁵⁸, même si l'emploi en question n'aurait pas été reconnu en Suisse comme donnant droit aux prestations de l'assurance-chômage. Cela signifie concrètement qu'il suffira à l'avenir d'avoir travaillé 364 jours dans un pays UE et un seul jour en Suisse pour avoir droit aux indemnités de chômage suisses! On imagine facilement l'avenir de l'assurance-chômage suisse qui nécessite aujourd'hui déjà un urgent assainissement. Le Conseil fédéral a présenté fin 2007 un projet de réforme qui prévoit une augmentation des prélèvements sur les salaires de 0,2% pour assainir cette institution.

⁵⁴ Hans-Werner Sinn, Ist Deutschland noch zu retten?, p. 504.

⁵⁵ OFS, fiche de données sur la situation financière de l'AVS.

⁵⁶ Art. 36 al. 1 LAI.

⁵⁷ Art. 13 al. 1 LACI.

⁵⁸ seco, circulaire concernant les effets de l'accord de libre circulation des personnes ainsi que la modification de la convention AELE sur l'assurance-chômage, B65, décembre 2004.

Jusqu'ici la Suisse appliquait la règle selon laquelle les **prestations sociales sous condition de ressources** ne sont pas exportées contrairement aux prestations des assurances sociales. Les prestations sociales sous condition de ressources sont accordées en fonction des cotisations versées antérieurement par le bénéficiaire à une institution sociale (AVS, AI, AC). Comme leur nom l'indique, elles dépendent des ressources de la personne concernée. Ces prestations sont financées par le budget général de l'Etat et elles ne sont attribuées que si la personne réside en Suisse (prestations complémentaires, aide sociale, prestations de préretraite dans le cadre de la 11^e révision de l'AVS). Or, le régime, sur lequel le Conseil fédéral insistait encore avant la votation critique sur l'extension de la libre circulation des personnes à l'Europe de l'Est, ne semble plus être valable aujourd'hui. Alors que ce principe figurait encore noir sur blanc dans le dossier de mise en consultation de la 11^e révision de l'AVS, l'office fédéral concerné semble l'avoir modifié discrètement et de sa propre compétence. En effet, on lit soudainement dans le message du Conseil fédéral sur la 11^e révision de l'AVS que les prestations de préretraite doivent être exportées.⁵⁹ On doit donc aujourd'hui se demander si à la suite de la révision de l'ordonnance en vigueur (CEE) no 1408/71 (RS 0.831.109.268.1), il faudra à l'avenir aussi exporter les **prestations complémentaires**, voire éventuellement **l'aide sociale**⁶⁰, ce qui coûterait plusieurs milliards de francs aux œuvres sociales suisses concernées.

En outre, chaque travailleur étranger a droit aux **allocations familiales**. Aujourd'hui déjà, la Suisse exporte chaque année 230 000 allocations familiales pour un coût global de 500 millions de francs. Avec l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie, des allocations familiales suisses devraient également être versées dans ces pays sans adaptation au pouvoir d'achat local. Or, une allocation familiale de 200 francs équivaut au salaire mensuel minimal prescrit dans ce pays.

Après cinq mois de travail en Suisse, les travailleuses ont droit à **l'assurance-maternité** (après une durée d'assurance de 9 mois selon la LAVS). Cette institution aussi a de gros problèmes financiers à l'heure actuelle déjà. Le Conseil fédéral prévoit d'augmenter en 2011 de 0,3% (environ 660 millions de francs par an) les cotisations au titre des allocations pour perte de gain (APG) qui financent l'assurance-maternité.⁶¹

Les recours abusifs aux assurances sociales et l'immigration dans le système social suisse obligeront à long terme notre pays de réduire massivement l'Etat social. **Lorsque la libre circulation des personnes sera définitivement entrée en vigueur, il ne sera plus permis de faire une différence entre un immigrant et un Suisse.** Face à l'explosion des coûts que cela provoquera, il ne restera pas d'autre solution que de redimensionner les œuvres sociales et d'en abaisser les prestations. **La libre immigration est révélatrice à ce propos: il y a une contradiction insurmontable entre l'Etat social et une immigration incontrôlée.**

⁵⁹ 06.3671 Ip. Groupe de l'Union démocratique du centre: AVS. Prestations complémentaires versées à des personnes vivant à l'étranger?.

⁶⁰ 11^e révision de l'AVS, deuxième message concernant l'introduction d'une préretraite, p. 2073 du texte allemand.

⁶¹ OFS, Perspectives financières des APG jusqu'en 2025.

IV. RÉPONSES AUX CONTRE-ARGUMENTS

4.1. En cas de non, le Conseil fédéral devrait immédiatement résilier l'accord sur la libre circulation des personnes, donc tous les accords bilatéraux I

Les accords bilatéraux I⁶² n'imposent absolument pas à la Suisse de notifier immédiatement à Bruxelles la résiliation des accords après une issue négative du scrutin du 8 février 2009. L'art. 25 al. 2 de l'accord de libre circulation des personnes ne contraint la Suisse de procéder à une telle notification qu'après l'échéance de la durée de la validité prévue initialement, donc avant le 31 mai 2009. Entre-temps, **il serait parfaitement possible de faire voter le peuple une deuxième fois sur la poursuite de la libre circulation des personnes avec l'UE-25** en soumettant cet arrêté fédéral au référendum obligatoire. Le débat parlementaire pourrait avoir lieu en procédure accélérée comme c'est par exemple le cas pour le débat sur les mesures visant à renforcer la place financière suisse.

De surcroît, la Suisse pourrait aussi laisser tout simplement passer la date du 31 mai 2009 parce que l'art. 25 al. 3 et 4 permet de résilier à tout moment l'accord, même après le 31 mai 2009 moyennant un préavis de six mois. C'est dire que l'argument du Conseil fédéral, selon lequel le temps ne suffit pas pour organiser une nouvelle votation avec un délai de trois mois pour le référendum facultatif après la votation de février, n'est pas valable.

4.2. L'économie a besoin de la libre circulation des personnes pour obtenir la main-d'œuvre dont elle a besoin

L'argumentation selon laquelle la libre circulation des personnes est nécessaire pour faire venir de la main-d'œuvre des pays membres de l'UE est tout simplement fautive: la possibilité de faire venir des personnes de l'étranger dépend toujours de **la législation du pays d'immigration**. Il ne faut pas de libre circulation pour cela. Les personnes dont la Suisse a besoin – du travailleur agricole au spécialiste qualifié – peuvent bien entendu venir en Suisse sans accords internationaux.

Il est incontestable que l'économie suisse a besoin de main-d'œuvre supplémentaire, notamment en période de haute conjoncture. Il en a toujours été ainsi ces dernières décennies. Avant l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, le statut de saisonnier, par exemple, permettait à la main-d'œuvre étrangère nécessaire à l'économie suisse de travailler dans notre pays. La différence par rapport à aujourd'hui est que ces personnes n'avaient pas un droit automatique à rester en Suisse. Lorsqu'ils ne trouvaient pas de travail en Suisse, ils rentraient dans leurs pays. La libre circulation des personnes donne aux citoyens UE un droit permanent à immigrer et à séjourner en Suisse même si l'économie n'a pas besoin d'eux et même si leur unique souci est de vivre aux crochets du système social helvétique.

Le fait que la Suisse peut aujourd'hui faire venir à tout moment du monde entier les spécialistes dont elle a besoin, par exemple d'Asie ou des Etats-Unis, prouve, d'une part, que la libre circulation des personnes n'est pas nécessaire à cet effet et, d'autre part, que cette focalisation sur le marché du travail européen peut aussi être contreproductive pour l'économie helvétique.

L'économie suisse a besoin d'un recrutement de main-d'œuvre ciblée et axé sur les besoins du marché suisse du travail et non pas d'un afflux incontrôlé de travailleurs en provenance de l'UE.

4.3. La Suisse a besoin des accords bilatéraux I

Le Conseil fédéral et ses courtisans ne cessent de répéter à quel point les accords bilatéraux I sont importants pour la Suisse. Ils ont cependant été incapables jusqu'à ce jour de présenter une analyse coût/utilité sérieuse et complète. Une telle étude ne serait d'ailleurs pas pos-

⁶² La résiliation est régie dans l'art. 25 de l'ALCP.

sible à l'heure actuelle, car nous n'avons aucune expérience des conséquences de ces accords en période de ralentissement conjoncturel. Le développement de ces prochains mois montrera si ces accords sont aussi intéressants pour la Suisse quand la situation économique est mauvaise. **C'est à ce moment qu'il faudra procéder à une évaluation précise et neutre.** Les faits présentés au chapitre 3.3. indiquent cependant que l'accord de libre circulation des personnes peut avoir des effets négatifs dans certains domaines, et cela même en période de conjoncture forte.

Il est totalement prématuré et naïf de prétendre aujourd'hui que les accords bilatéraux n'ont eu que des effets positifs pour la Suisse et qu'ils sont indispensables à notre pays.

4.4. En cas de refus, la main-d'œuvre étrangère devrait rentrer dans son pays

Cette allégation propagée par les médias et les partisans de la libre circulation des personnes ne correspond pas non plus à la vérité. En cas de résiliation de l'accord de libre circulation des personnes, tous les travailleurs étrangers peuvent rester en Suisse jusqu'à l'échéance de leur autorisation de séjour. Ils peuvent ensuite demander une prolongation de leur autorisation qui leur sera accordée en règle générale sans aucun problème. Personne ne serait forcé sans raison de rentrer dans son pays et l'économie suisse pourrait continuer de profiter de la main-d'œuvre étrangère. Pour faire venir des travailleurs supplémentaires en Suisse, il suffit d'adapter la législation sur les étrangers comme cela a toujours été fait dans le passé.

4.5. La libre circulation des personnes est utile en cas de récession

Cette déclaration totalement naïve se fonde sur l'illusion qu'en cas de perte de leur emploi les travailleurs étrangers rentrent dans leurs pays d'origine. D'une part, nous n'avons aucune expérience de la libre circulation des personnes en cas de récession pour justifier de quelle façon que ce soit cette allégation; d'autre part, l'idée selon laquelle, par exemple, un chômeur allemand rentrerait dans son pays pour y vivre des prestations Hartz IV alors qu'il a droit aux généreuses indemnités de chômage suisses est complètement irréaliste. Ce constat est encore plus valable pour les personnes qui risquent d'affluer de Roumanie et de Bulgarie.

4.6. La libre circulation des personnes nous aide à assainir les œuvres sociales suisses

Toutes les institutions sociales fédérales affrontent de graves difficultés financières. L'AI a un découvert d'environ 12 milliards de francs alors que l'assurance-chômage a cumulé une dette de 5 milliards. L'AVS et l'assurance-maternité vont au devant de gros problèmes financiers. Des financements additionnels sont en préparation pour l'AI, l'assurance-chômage et l'assurance-maternité. L'immigration consécutive à la libre circulation des personnes ne profite pas aux assurances sociales, mais leur impose au contraire des charges supplémentaires. Le professeur Hans-Werner Sinn de l'institut Ifo de Munich a calculé qu'un immigrant moyen coûtait à l'Etat allemand 2400 euros par an durant les dix premières années de sa présence. Les immigrants devraient donc vivre plus de 25 ans en Allemagne pour apporter davantage à l'Etat qu'ils n'en retirent. Or, 80% d'entre eux rentrent plus tôt dans leurs pays d'origine ou meurent. Ce constat signifie pour la Suisse que l'acceptation de la libre circulation des personnes avec la Bulgarie et la Roumanie apporterait de lourds problèmes aux institutions sociales suisses au point de les menacer dans leur existence.

4.7. L'UE n'accepterait pas la discrimination de certains de ses Etats membres

Les exemples et explications figurant à la page 13 prouvent que certains Etats UE "discriminent" eux aussi d'autres membres en prenant des mesures de protection contre l'immigration. Il est évident que la Suisse, qui n'est même pas membre de l'UE et ne peut donner son

avis sur les élargissements de l'UE, n'a pas à appliquer les accords de façon plus rigoureuse que les membres de l'UE. Le gouvernement suisse doit enfin cesser de jouer les élèves-modèles en s'empressant de satisfaire toutes les exigences de l'UE.

4.8. Avec la libre circulation des personnes, seules les personnes qui ont du travail viennent en Suisse

Cette déclaration ne correspond pas à la vérité. La libre circulation des personnes donne à chaque citoyen UE le **droit** d'exercer une activité lucrative en Suisse ou d'y chercher du travail. Les personnes se prétendant en **quête d'un travail** peuvent séjourner six mois en Suisse. Le Conseil fédéral a été incapable de dire comment la durée de séjour des ressortissants UE affirmant chercher du travail en Suisse pourra être contrôlée. Cette réglementation peut être considérée comme une invitation, notamment pour les Roms, à s'établir en Suisse pour une durée d'indéterminée.

La réglementation en vigueur pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante et pour le regroupement familial ouvre toutes grandes les portes aux abus, notamment de la part des Roms.

4.9. L'extension de la libre circulation des personnes ouvre de nouveaux marchés à la Suisse

Les partisans de l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie prétendent que celle-ci ouvre de nouveaux marchés à la Suisse. C'est faux. Ces marchés sont déjà ouverts, car le 1^{er} janvier 2007 les accords commerciaux Suisse-UE (notamment l'accord de libre-échange de 1972, l'accord sur les assurances de 1989 et le dossier économique des accords bilatéraux I) ont **été étendus automatiquement à la Roumanie et la Bulgarie**.

Il est trompeur de prétendre que l'économie suisse a besoin de l'extension des accords bilatéraux I à la Roumanie et la Bulgarie. L'extension de six dossiers sur sept s'est effectuée automatiquement le 1^{er} janvier 2007. Il s'agit donc maintenant uniquement de la question de savoir si la Suisse souhaite une libre immigration en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE. Tous les autres points sont réglés.

La libre circulation des personnes n'a aucun rapport avec "l'ouverture des marchés" ou la "libre économie". Elle concerne uniquement la libre immigration.

4.10. Sans libre circulation des personnes, les Suisses voyageront moins bien à l'étranger – "nous ne nous laissons pas enfermer!"

On répète comme des moulins à prière que les Suisses saisissent aujourd'hui plus souvent la chance que leur offre un accès facilité à l'espace UE. Cette affirmation n'est pas fausse, mais elle est tout de même trompeuse. On analysant plus précisément les chiffres, on constate certes une augmentation de l'émigration, mais ce mouvement dure depuis plusieurs décennies et n'a pas débuté en 2004 quand les Suisses ont obtenu le libre accès au marché du travail UE grâce aux accords bilatéraux. **Exprimé en pour-cent, le nombre de Suisses s'expatriant dans le reste de l'Europe a toujours augmenté à la même cadence depuis 1994 (toujours entre 5500 et 8000); il n'y a pas eu de bond en 2004, ni en 2005, ni en 2006.** En 2007, l'immigration vers l'Europe a certes atteint 12 700, mais cette même année l'émigration vers le reste du monde a triplé, si bien que l'émigration proportionnelle vers l'Europe a même baissé en 2007.

Durant les dernières décennies on a en effet constaté une **émigration croissante vers l'Amérique ou l'Asie, donc vers des pays qui ne pratiquent pas la libre circulation des personnes**.

Si on sait de surcroît que sur les 668 000 Suisses qui vivaient fin 2007 à l'étranger, 478 000 sont des doubles nationaux qui n'ont pas besoin de la libre circulation des personnes, le bilan euphorique de l'émigration suisse provoquée par la libre circulation des personnes paraît pour le moins factice.

Même constat pour la déclaration affirmant que la libre circulation des personnes permet aux étudiants suisses de fréquenter des universités étrangères: c'est exact, mais c'est une fois de plus une demi-vérité. Divers programmes d'échanges d'étudiants (par exemple le programme Erasmus) permettaient parfaitement dans le passé déjà aux jeunes Suisses de faire quelques semestres dans des universités étrangères. Le fait que de nombreux étudiants suisses fréquentent des universités non européennes – par exemple, des universités américaines – confirme que les programmes d'échanges d'étudiants n'ont pas besoin de libre circulation des personnes.

Il s'agit là des mêmes exagérations, demi-vérités et autres combines qui empoisonnent depuis des années le débat de politique européenne.

4.11. Il n'y aura pas de vague d'immigration

Cette vague d'immigration roule depuis longtemps déjà comme le prouvent les dernières statistiques.

Le contingentement des citoyens de l'UE-15 est arrivé à échéance le 1^{er} juin 2007. Entre les mois d'août 2006 et 2007, la population étrangère provenant de l'UE a augmenté de 3,2%.

Durant la première année sans contingent, donc entre les mois d'août 2007 et 2009, la population étrangère originaire de l'UE a progressé de **7,9%**.

La part des étrangers à la population suisse (sans les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement) a passé de 20.0% en 2003 à 21,3% en août 2008. En valeur absolue, cela fait **une augmentation de 156 160 étrangers**. Aujourd'hui 1,62 million d'étrangers vivent en Suisse dont **un million en provenance de l'espace UE**.

En 2011, les contingents seront également supprimés pour les 10 pays entrés dans l'UE lors de l'élargissement l'est. Il s'en suivra inévitablement une nouvelle vague d'immigration.

L'immigration en provenance de la Roumanie et de la Bulgarie a fortement augmenté ces dernières années même sans libre circulation des personnes. Il est facile d'imaginer comment elle se développera avec la libre circulation, surtout à une époque de difficultés économiques.

4.12. Sans libre circulation des personnes pas d'adhésion à Schengen

Cela pourrait effectivement arriver. Si la Suisse résilie l'accord de libre circulation des personnes, les ministres UE pourraient éventuellement revenir sur leur décision d'admettre la Suisse dans l'espace Schengen. Pour nombre de représentants de l'UE, la libre circulation des personnes est la condition essentielle au fonctionnement des accords de Schengen et de Dublin. Cela dit, l'accord de Schengen avec la Suisse devrait être résilié par les Etats UE à l'unanimité.

Si effectivement les choses devaient en arriver là, ce ne serait pas forcément un inconvénient pour la Suisse. Durant la campagne de votation sur les accords de Schengen et de Dublin, l'UDC a insisté sur le fait que l'ouverture complète des frontières suisses allait entraîner des déficits massifs de sécurité. Faute de contrôles frontaliers, l'immigration clandestine et le tourisme criminel continueront d'augmenter. De ce point de vue, **une résiliation de l'accord de Schengen de la part de l'UE pourrait parfaitement être à l'avantage de la Suisse**.

V. ANNEXE

Art. 25 Entrée en vigueur et durée

(1) Le présent accord sera ratifié ou approuvé par les parties contractantes selon les procédures qui leur sont propres. Il entrera en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant la dernière notification du dépôt des instruments de ratification ou d'approbation de tous les sept accords suivants:

- accord sur la libre circulation des personnes,
- accord sur le transport aérien,
- accord sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et route,
- accord relatif aux échanges de produits agricoles,
- accord sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité,
- accord sur certains aspects relatifs aux marchés publics,
- accord sur la coopération scientifique et technologique.

(2) Le présent accord est conclu pour une période initiale de sept ans. Il est reconduit pour une durée indéterminée à moins que la Communauté européenne ou la Suisse ne notifie le contraire à l'autre partie contractante, avant l'expiration de la période initiale. En cas de notification, les dispositions du par. 4 s'appliquent.

(3) La Communauté européenne ou la Suisse peut dénoncer le présent accord en notifiant sa décision à l'autre partie contractante. En cas de notification, les dispositions du par. 4 s'appliquent.

(4) Les sept accords mentionnés dans le par. 1 cessent d'être applicables six mois après la réception de la notification relative à la non reconduction visée au par. 2 ou à la dénonciation visée au par. 3.